

~~HOUDAIN Michel
Commissaire-Enquêteur~~

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE (S) DE LIGNY-LES-AIRE ET WESTREHEM

Registre 1

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : à la demande d'autorisation d'exploiter un Parc Éolien
par la S.A.S. PARC ÉOLIEN DU NOUVELET sur les territoires
des communes de LIGNY-LES-AIRE et WESTREHEM.

premier feuillet
1
47

HOUDAIN Michel
Commissaire-Enquêteur

OBJET DE L'ENQUÊTE :
Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par la SAS PARC EOLIEN DU NOULINET

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :
Arrêté n° 2019/292 en date du : 11/12/2019 de Monsieur le Maire de :
de M. le Préfet - des Pas de Calais (62) (1)
 (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :
M. : Michel HOUDAIN
Profession : Chef d'unité supérieure retraité de la Gendarmerie

Durée de l'enquête : 32 jours
Date d'ouverture : du : 6 janvier 2020 à 9^h00 au : 6 février 2020 à 18^h30
Siège de l'Enquête : Mairie de Ligny les Aire
Les lundi de 17^h30 heures à 18 heures 30
" jeudi " 17 " 30 " 18 " 30
" vendredi " 17 " 30 " 18 " 30

RÉGISTRE D'ENQUÊTE :
Comportant deux (2) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : Mairie de Ligny les Aire
8 Place de la Patrie
62960 LIGNY LES AIRE

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :
Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture d'ARRAS
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :
Le commissaire enquêteur recevra le public :
Le lundi 6 janvier 2020 de 9^h00 heures 00 à 12 heures 00
" lundi 13 janvier 2020 " 15 " 30 " 18 " 30
" jeudi 16 janvier 2020 " 15 " 30 " 18 " 30
" jeudi 17 janvier 2020 " 9 " 00 " 12 " 00
" jeudi 6 février 2020 " 15 " 30 " 18 " 30
Cocher la case correspondante.

Le 6 janvier 2020 – durant la 1^{ère} permanence du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Ligny-les-Aire

R 1 - Mr KMIECIK Bernard

Demeurant Ligny-les-Aire

« Je suis contre le projet éolien du Moulinet sur les communes de Ligny-les-Aire et Westrehem pour les raisons suivantes :

- notre village est suffisamment impacté par les parcs éoliens déjà implantés aux alentours. Il y a saturation du paysage. De plus, le parc éolien de La Carnoye n'aurait jamais dû être implanté à coté d'un site classé à l'UNESCO : le bassin minier avec les terrils du Transvaal.
- nous subissons des nuisances visuelles et sonores sans compter les méfaits sur la faune : j'observe très peu de chauves-souris depuis la mise en service du parc éolien de la Carnoye.
- la mise en œuvre d'un tel système exige des investissements considérables et provoque un bilan carbone très défavorable (fabrication de matériel, transport, assemblage...).
- peu d'éléments éoliens sont fabriqués en France (ex : les alternateurs de chez Leroy-Sommer). La plupart venant d'Allemagne et du Danemark.
- il y a peu d'emplois créés.
- le déficit commercial français s'aggrave à chaque nouvelle éolienne installée.
- nous clients d'Engie payons très cher chaque KW subventionné.
- la production d'énergie éolienne ne pourra jamais satisfaire les besoins énergétiques indispensables même si on multiplie les parcs.
- le fonctionnement des éoliennes dépend du vent. Celui-ci ne représente que 30% du temps seulement.
- la durée de vie d'une éolienne est d'une vingtaine d'années.
- les communes qui acceptent les projets éoliens le font principalement pour obtenir des retombées financières alors que la valeur de l'immobilier se trouve amoindrie pour les particuliers.
- les nombreux politiques dénoncent actuellement le lobby éolien.
- malgré l'opposition du conseil régional de Hauts de France (et de son président Xavier Bertrand) certains projets se voient acceptés.
- la durée de vie d'une éolienne est d'une vingtaine d'années.

En conclusion : l'éolien est un leurre qui nous coûte cher à tous points de vue ».

MR KMIECIK Bernard habitant de Ligny les Aire

R 2 - Mr BOUTILLIER Bernard

62960 Febvin-Palfart

« Je suis contre le projet éolien contre les nuisances sonores, la faune et la flore; la facture EDF ne cesse d'augmenter, et la facture éolien coute Très chère ».

Signé

R 3 - Mr et Mme LAGACHE J.

Demeurant Febvin-Palfart

« Nous ne voulons plus de ces éoliennes qui polluent notre champ visuel.

Nous ne voulons plus de ce bruit que font les pales en fendant l'air et que l'on entend à + 1km.

De plus en plus éoliennes autour de chez nous et notre facture d'électricité ne fait que grimper.

Les éoliennes ne nous apportent que des désagréments. Se promener sur un chemin balayé par l'ombre des pales donne le tournis ».

Signé (2)

R 4 - Mme KMIECIK Maryse

Adjointe à l'environnement commune de Ligny-les-Aire

« Il est inquiétant de constater que cette année il y a une pluie d'enquêtes publiques concernant de « futurs » parcs éoliens qui encercleraient le village de Ligny-les-Aire (entre autres). Citons en quelques uns : Parc éolien du Pays à Part (refusé par Monsieur le Préfet en décembre, il faudra voir la suite), de Brunehaut (Estrée-Blanche Blessy), de Gentiane (Blessy), de Febvin Palfart (une manifestation a d'ailleurs eu lieu le samedi 4 janvier 2020) et de Fontaines les Boulans (enquêtes publiques en cours pour ces 2 derniers). Et maintenant enquête publique pour le parc éolien du Moulinet sur Ligny et Westrehem, je suis d'ailleurs étonnée qu'il n'y ait pas de permanence du commissaire-enquêteur sur Westrehem.

En tant qu'adjointe à l'environnement (3^{ème} mandat), je n'ai pas été contactée par Mr Petit, chef de projet de la société Nouvergies, on ne m'a jamais demandé au départ mon avis sur ce futur parc, ce qui est étonnant. Le recours à l'éolien est soit disant effectué dans un but écologique, ce qui compte malheureusement ce sont les retombées financières pour la commune, la communauté de communes (ou d'agglomération). L'énergie éolienne coûte très chère, c'est de plus une production intermittente.

Il est bien dit dans le rapport de la MRAE qu'il faut préserver les espaces de respiration paysagère. Qu'en est-il ?

Le contexte éolien est déjà très marqué ds 1 rayon de 20 km autour de Ligny : 49 parcs avec 191 éoliennes en fonctionnement / 16 parcs avec 79 éoliennes en instruction.

Ce parc du Moulinet aggraverait la saturation. Il faudrait écouter les politiques de plus en plus nombreux à s'opposer à l'implantation de parcs éoliens par ex Mr X. Bertrand avec le Conseil régional des Hauts de France.

L'Allemagne, qui était soit-disant un exemple pour l'éolien, a mis un coup d'arrêt à l'installation d'éoliennes (en baisse de 82% EN 2019/ à 2018).

Ce parc du Moulinet viendrait s'implanter dans le prolongement du Parc de la Carroye (6 éoliennes). Or il y avait eu un avis défavorable émis par le Préfet, puisque de parc était implanté dans une zone de Piémont et à côté des terrils du Transval : extrémité du bassin minier classé Patrimoine mondial par l'UNESCO, mais pourquoi cet avis a-t-il favorable peu de temps après ? Peut être sous la pression du lobby éolien (le promoteur était EDF donc l'Etat !!)

Ce qui est aussi très inquiétant pour ce parc c'est la proximité de certaines éoliennes par rapport aux habitations : 560m (ou 510 en bout de pale) moins de 750m pour d'autres...

Merci à Mr de Rugy qui a ramené la distance à 500m alors qu'en Bavière c'est désormais 1500m, ce que préconisait Mr X. Bertrand en 2015 ; le Conseil Départemental de l'Allier a demandé au gouvernement (en date du 5.11.2019) d'instituer une règle de distance des habitations aux éoliennes de 10 fois la hauteur de la machine (pales comprises).

Mon habitation située à 1800m de la 1^{ère} éolienne (la + proche) de la Carnoye, on entend déjà les bruits (liés à la rotation des pales)...

Que dire donc des nuisances qu'engendrerait le fonctionnement des éoliennes de ce parc du Moulinet : sonores, stroboscopiques (éoliennes au Sud, soleil bas en automne et en hiver d'où le « jeu » d'ombres et de lumière épuisant !) flashes lumineux à la tombée de la nuit.

Les habitants ont choisi un cadre de vie, un environnement tranquille, il est indispensable de le respecter, le maire est garant.

Que dire des impacts sur la faune, j'ai moi-même constaté, depuis le fonctionnement des éoliennes de la Carnoye 1 diminution très inquiétante du nombre de chauve-souris venant virevolter autour de la maison à la tombée de la nuit !

Sur les autres animaux, c'est sûr qu'il y a aussi des nuisances.

J'ai voté contre le projet en tant qu'élue de la commune.

Pour toutes ces raisons, je suis opposée à ce projet du Parc éolien du Moulinet.

6.1.2020

signé

R 5 - Mr ROCHE Pascal
Demeurant Ligny-les-Aire

Consultation du dossier (paysage – implantation des éoliennes)

Signé

Le 9 janvier 2020 – durant ouverture de la mairie au public

R 6 - FREMAUX Alice - FAVEAUX Benoit

« Nous tenions à mettre notre avis car pour nous les éoliennes ne sont pas inconvenues. Nous vivons dans l'une des maisons les plus proches des éoliennes. Et depuis maintenant 2 ans nous ne sommes pas dérangés par elles. Celle-ci font PEU DE BRUITS, elles sont certes visibles mais en ville les bâtiments ou entreprises le sont bien plus. Celle-ci ne change rien à notre qualité de vie ni à notre cadre de vie. Si cette argent et cet investissement peu servir à la commune alors c'est un grand OUI »

Cordialement

Signé

R 7 - Mme SGARD Jacqueline
30 rue du moulin
Ligny-les-Aire

« Je suis tout à fait favorable au projet éolien. Je préfère avoir des éoliennes près de chez moi plutôt qu'une centrale atomique.

Nos chemins communaux vont être remis en état et entretenus.

L'apport financier est important pour notre commune »

Signé

R 8 - Mme THEVENIN Mathilde
3 rue de la Tiremande
Ligny-les-Aire

« Je connais les gens qui habitent près des éoliennes et il n'y a pas d'impacts négatifs au point de vue acoustique ou visuel. Ce projet éolien du moulinet représente un apport financier à la commune donc je suis favorable à ce projet »

Signé

R 9 Mr et Mme BLAREL DANVIN Jules
demeurant Burbure

Consultation du dossier

Le 10 janvier 2020 – durant ouverture de la mairie au public

Néant

Le 13 janvier 2020 – durant la 2^{ème} permanence du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Ligny-les-Aire

R 10 Mr PATINAUX
demeurant LILLE

Consultation du dossier (paysages et questions diverses)

R 11 Mr LAIGLE Michel
demeurant Ligny-les-Aire

Consultation du dossier (emplacement des éoliennes)

Le 16 janvier 2020 – durant ouverture de la mairie au public

R 12 - Mr ROCHE Pascal
Demeurant Lygny-les-Aire

« Passage Mairie le 16.01.2020 à 17h40. Après une première consultation du dossier le 06 janvier. Favorable au projet et notamment à la vue de l'aspect financier et des retombées pour notre mairie (plus de 70000 euros/an + installation d'éclairage Leds sur notre réseau d'éclairage public et restauration de certains chemin communal ».

Mr ROCHE Pascal
Signé

C 1 - POTTIER Lionel et Rolande
Rue du moulin
Ligny les Aire

Copie d'une lettre de 2 pages déposée et collée par Mme KMIECIK dans le registre à la demande de Mr et Mme POTTIER
(destinataires de la lettre sont Monsieur le Maire et conseillers municipaux de Ligny les Aire et non le Commissaire-Enquêteur).

POTTIER Lionel et Rolande à

Rue du Moulin

Ligny les Aire

HOUBAÏN Michel
Commissaire Enquêteur

Monsieur Le Maire et conseillers municipaux
De LIGNY les AIRE
62960

Objet : l'implantation d'un nouveau parc éolien Délibération du lundi

Monsieur le Maire et Mesdames Messieurs le conseillers municipaux

Résidant à LIGNY les AIRE, nous avons pris connaissance du futur projet d'implantation d'un nouveau parc éolien,

Parc de 8 Eoliennes les MOULINETES à LIGNY les AIRE

Depuis plusieurs années, la région Hauts-de-France est le terrain de multiples projets éoliens. A ce jour, plus de 1500 éoliennes sont déjà en place, 800 ont été autorisées mais non encore construites et 733 projets sont en cours d'instruction. Certains territoires sont littéralement saturés.

S'il est clairement démontré aujourd'hui que cet équipement n'est pas la réponse adéquate à la transition climatique, son implantation déraisonnable est sans contexte, et à plusieurs titres, un désastre environnemental pour notre région et notre village

- Nuisances visuelles et sonores importantes
- Impacts négatifs sur la santé selon l'académie de Médecine (Adultes et Enfants)
- Dégradation des sols et des paysages régionaux pour une durée indéterminée
- Impact négatif sur l'attractivité touristique
- Impact très important des pales sur les nuisances sonores
- Hauteur très importante des poteaux (ombres portées impactant les habitants)
- Cause de dégâts majeurs pour la faune et la flore du territoire
- Dépréciation immobilière sans précédent pour les zones concernées
- Aucun bénéfice pour la création d'emploi sur les secteurs sélectionnés
- Dépréciations du prix des Terrains et des maisons
-

Dès lors, je tiens à vous exprimer ma profonde inquiétude quant à la possibilité de voir aboutir la construction d'un nouveau parc, dont les effets négatifs seront dévastateurs pour un territoire que j'affectionne tout particulièrement. Aujourd'hui, nous nous opposons fermement à ce projet.

Que dire de certains élus de Ligny qui par cupidité, par manque de connaissances et de réflexion seraient intéressés par ce projet délirant qui va pénaliser de nombreux habitants et nuire à leur Santé pour de nombreuses années pour une poignée d'Euros

Mon grand-père Augustin LECOCQ qui fut maire pendant plus de vingt ans a toujours veillé au respect de l'environnement, des paysages, et la tranquillité et la qualité de vie de ses habitants

Nous souhaitons qu'un de ses successeurs ait la même déontologie et le Respect de ses habitants
Je vous rappelle que nous sommes de passage sur terre et que nous devons faire le maximum pour
donner à nos Enfants et petits-enfants la terre que nous avons reçu en héritage et la préserver pour
les générations futures

D'ailleurs certains Maires Eco Responsables n'ont pas voté Pour les Eoliennes
Je vous remercie vivement de l'intérêt que vous porterez à mon courrier et des mesures que vous
voudrez bien mettre en œuvre pour réfuter son aboutissement du projet des Eoliennes
En espérant que ce projet soit retoqué par le Préfet car beaucoup trop d'Eoliennes dans le secteur

HOUDAIN Michel
Commissaire-Enquêteur

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Conseillers nos
cordiales salutations.

Document à verser à l'Enquête publique POTTIER Lionel POTTIER Rolande née LECOQ

R 13 - HOCHART GRIMBERT Micheline

« Je suis pour le projet éolien à Ligny-les-Aire »

Signé

R 14 - HOCHART Sébastien

16/01/2020

« Un bon geste pour l'environnement, je suis pour le projet éolien »

Signé

R 15 - LEMAHIEU Gaëlle

16/01/2020

« je suis pour le projet éolien »

Signé

R 16 - HOCHART Christian

16/01/2020

« Bon pour le projet éolien à Ligny »

Signé

R 17 - VERHAEGHE Virgine

« Je ne suis pas d'accord avec le projet éolien qui cause des nuisances sonores type
accouphènes. Ce projet est trop proche des habitations »

Signé

**L 1 – RECEPTION d'une lettre en date du 10 janvier 2020 de Mr Xavier BERTRAND
Président de la Région des Hauts de France**

Lettre adressée au Commissaire-Enquêteur, réceptionnée en Mairie de Ligny-les-Aire et
annexée au registre d'enquête



Région
Hauts-de-France

Le Président

HOUDAIN Michel
Commissaire-Enquêteur

Monsieur Michel HOUDAIN
Commissaire enquêteur
Mairie de Ligny-lès-Aire
8 rue de la Mairie
62960 LIGNY LES AIRE

Lille, le 10 JAN, 2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La Région Hauts-de-France a pris position contre le développement non maîtrisé de l'énergie éolienne. Le 28 juin 2018, en séance plénière, le Conseil Régional a adopté une délibération concernant le mix énergétique. J'ai réitéré, lors de l'adoption de cette délibération, notre volonté à encourager le développement d'autres EnR comme les énergies hydrolienne, hydraulique, solaire et de la méthanisation. Il ne s'agit pas de mettre fin à une source d'énergie propre mais d'en soutenir de nouvelles qui viendront en appui et qui permettront de ne plus avoir à développer davantage de parcs éoliens dans la région.

Ce développement, non maîtrisé, entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages, ce que je ne peux accepter.

Aussi, je souhaite vous faire part de l'opposition du Conseil régional à la réalisation de tout projet d'implantation sur le territoire de la commune de Ligny-lès-Aire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Xavier BERTRAND

Copie adressée à : Monsieur Simon JOMBART, Conseiller régional

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du
Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

Le 17 janvier 2020 – durant ouverture de la mairie au public

Néant

Le 20 janvier 2020 – durant ouverture de la mairie au public

Néant

Le 23 janvier 2020 – durant ouverture de la mairie au public

Néant

Le 24 janvier 2020 – durant la 3^{ème} permanence du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Ligny-les-Aire

R 18 - Mr GARACHE Daniel demeurant à Westrehem

« nous exploitons la parcelle A67 sur la commune de Westrehem et constatons un surplomb de l'Eolienne E8. Qu'envisage de faire le promoteur pour dédommager de ce surplomb? »

signé

R 19 - Accompagné de son fils *Mr Dominique GARACHE*

Consultation dossier (plans)

R 20 - Mr RAOULT Bernard

« cultivateur A64 surplomb éolienne E8 et E2 je suis contre le projet »

Signé

R 21 - Mr FERETZ Sébastien demeurant Ligny-les-Aire

Consultation des plans

R 22 - Mr TAILLY Gilles demeurant Westrehem

« je suis FAVORABLE au parc éolien.
Je préfère voir une éolienne que des cheminées de centrales nucléaires ou centrale à charbon »

Signé

Le _____ à _____ heures

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, _____ déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,

du _____ au _____

de _____ heures à _____ heures

et de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre par 25 (Vingt cinq) personnes
(pages n°s 21 à 15).

En outre, j'ai reçu 2 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 21 juin 2020 de M. POTTIER Lionel et
Rolande ? (non inscrit)

2. - Lettre en date du 10 juin 2020 de M. Arvier Bertrand Président
de la Région des Hauts de France

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

Renvoi au Registre n° 2

HOUDAIN Michel
Commissaire-Enquêteur

L 2 - POTTIER Lionel

Rue du moulin – Ligny-les-Aire Après entretien, remise par Mr POTTIER Lionel d'une lettre de 3 pages à l'attention du Commissaire-Enquêteur : lettre collée dans le registre.

GOTTIER Lionel

le 24 janvier 2020

Rue du Toulin

Ligny & Aire

à Monsieur le
Commissaire Enquêteur



Monsieur,

Comme de nombreux habitants de Ligny & Aire, nous constatons que le Parc Eolien du Toulin est réalisé pour des raisons strictement financières et ne tient absolument pas compte du cadre de vie ni de la santé des habitants.

Ce projet de Parc aura comme impacts négatifs les points suivants :

① La saturation du territoire par de trop nombreux Eoliennes de 150m de haut.

Impact désastreux sur le paysage et ce parc sera visible à de km à la

② La saturation comme le mitage de paysages par l'éolien doit être contrôlée afin de respecter le cadre de vie et le paysage qui sont détruits à tout jamais. Ceci est insupportable.

③ Le choix d'un angle minimal à 90° sans Eolienne n'est pas respecté par ce parc 79°.

④ Les 8 Eoliennes alignées créent une barrière qui impacte négativement le passage et les trajets de migration.

PI

Enquête publique

(2)

Suite

HOU
Commissa

de oiseaux

(5) Impact très négatif de Eoliennes sur la chaux soufre dont les poumons éclatent en vol. On constate d'ailleurs qu'il y a moins de chaux soufre depuis l'installation de Eoliennes de Lacarroye

(6) Les eoliennes vont encadrer de maisons comme celle du Thaurin de Ligry entourée par 6 Eoliennes dont une à 375m de cette maison il y a donc un effet d'encerclement et d'écrasement intolérable pour les riverains.

(7) Impact sur la santé de riverains les Eoliennes n'ont plus le vent en pays. En 2006, l'Académie nationale de médecine a considéré que l'impact sonore des pales était comparable à celui des Aéroports, de ~~infrastructures~~ infrastructures de transport. Les sons affectent les riverains de maux de tête, de migraines, de acouphènes et troubles du sommeil. On regroupe ces symptômes sous le terme de "syndrome Eolien" dont le Président Mr Thaurin commence à prendre conscience et à s'inquiéter.

Les Elevages sont menacés par le infasons (mammites, qualité du lait amoindrie, retard de croissance de jeunes bovins...)

pi 2

Enquête publique
Ligny sur
Loire

(3)

(8) Le photo montage de la maison
du Noulier est totalement faussé.
Pas d'Étienne alors que la photo
première est à 570 m et que la maison
est entourée par 6 Étiennes

(9) Il n'y a pas eu de concertation
avec la population qui a été tenue
au p'tit grand secret.

Que dire des chasseurs Elter et
siègent au conseil municipal ont
voté pour le projet alors qu'ils
sont directement intéressés par l'argent
qu'ils vont recevoir par le promoteur
du projet. Avaient-ils le droit
de voter?

Pour toutes ces raisons et
arguments je vous demande
d'annuler le plan Étienne du
Noulier.

L. POTTIER



HOUDAIN /
Commissaire

R 23 - COEUGNET Mathieu
demeurant 46 rue du Moulin – Ligny-les-Aire

« Bonjour, je suis contre le projet d'éolien car ils sont trop près des habitations. Je suis en altitude à 100m et les éoliennes à 130m d'altitude plus 150 mètres éoliennes ça va faire des éoliennes de 180 mètres. De plus les vent sont situés en direction du village pour le bruit sur la terrasse ça va être gênant en plus de la vue ;
Moi j'ai des accoufaine depuis un ans ça sera encore plus jénant de plus , Mettez des éoliennes en mer ou dans les plaines longs des habitations.
Eoliennes E8 E3 E7 E6 E5 E2 »

Signé

R 24 - Mr COEUGNET Yves
35 rue d'Hesdin à Westrehem

« mêmes réflexions de mon fils
Une éolienne va être implanté près de chez moi E3 E8 »

Signé

R 25 - Mr et Mme TRINEL
Ligny-les-Aire

«Nous sommes contre le projet éolien car il a pour effet d'écrasement et d'une saturation importante du paysage.
Y aura un effet d'encerclement et surtout au n° 12 de la rue de Febvin où se situe l'ancien moulin.
Au niveau de la santé, nous sommes tous les 2, sujets déjà aux accouphènes et cela depuis l'implantation des éoliennes situées à la Carnoye. Aussi le point à ne pas négliger est la dévaluation de notre bien immobilier ».

Signé (2)

R 26 - Mr FAVIER Fabrice
demeurant Westrehem

« Je suis contre le projet éolien point de vue sonore et trop près des habitations »

Signé

R 27 - Mr Eric SAMIER
demeurant à Lillers (62190) n° 121 rue de la Haye

« Propriétaire d'un bois à Febvin-Palfart Parcelles n° 35 – 43 42 (Dessous du Mont d'Aire) Section ZP estime que la réalisation de ces éoliennes créera une perte de valeur de mon bois, territoire de chasse d'exception, de ce fait je suis contre la construction des éoliennes.
Au cas où elles seraient construites, je demande une compensation financière pour ce préjudice. Eric Samier domicilié à Lillers (62190) n°121 rue de la Haye ».

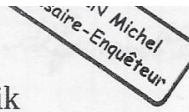
Signé

C 2 - Maryse (adjointe à l'environnement) et Bernard KMIECIK

Ligny-les-Aire

Remise au Commissaire-Enquêteur par Mme KMIECIK d'un courrier signé et collé dans le registre

Maryse (adjointe à l'environnement) et Bernard Kmiécik
Ligny-Lès-Aire



Le 24/01/2020

Les nuisances de différents ordres seront évidentes, voire insupportables pour les habitants de la maison près du moulin, ceux de la rue de Febvin, du haut de la grand'rue et de la rue du Moulin . Effets aussi d'écrasement, les éoliennes ont une hauteur de 150m et se trouvent à une altitude plus élevée.

Il faut savoir que certains habitants ont des soucis sérieux de santé (rue de Febvin) , ils risquent d'avoir les éoliennes E3 et E2 respectivement à environ moins de 680m et 850m de leur habitation ; d'autres ont des acouphènes et cette proximité ne fera qu'empirer ces problèmes.

Les méfaits des éoliennes sur la santé sont de plus en plus reconnus ,ils sont regroupés sous le terme de **Syndrome des éoliennes**: maux de tête, pb de sommeil, acouphènes, déprime... (Reportage le jeudi 16/01/2020 aux infos). Notre Président de la République, **Mr Macron** dit en prendre conscience.

Il serait judicieux que les élus en prennent aussi conscience, reviennent sur le contenu du projet et qu'il soit demandé à la société Nouvergies de commencer par supprimer les éoliennes E2 et E3 trop proches des habitations de Ligny et pour la E3 de celles de Westrehem. De plus la E3 serait à 510m bout de pale de la maison du moulin !!

L 3 - Mr et Mme LOYER
10 rue de Febvin 62960 Ligny-les-Aire

Remise par Mme Kmiécik d'une lettre signée de Mr et Mme Loyer et collée dans le registre

M. et Mme Loyer
10 rue de Febvin
62960 Ligny les Aire

le 21.01. 2020

Monsieur,

J'ai appris qu'il va avoir de
nouveau des éoliens. Pourquoi obliger un site idylli-
-que? Et les nuisances, bruit des pales. Un si beau
panorama je ne comprends pas.

Je suis malade et j'aimerais finir mes jours
sans bruit ni nuisances de toute part.

2 éoliennes sont très proches de la mai-
-son. (E3 et E2) Il est reconnu que les éolie-
-nnes entraînent des problèmes de santé.
Mon mari et moi sommes défavorables
à ce projet de renouveler

Mme / M Loyer
Loyer et Loyer

HOUDAÏN Michel
Commissaire-Enquêteur

Les 27, 28 et 31 janvier 2020 – durant ouverture de la mairie au public

R 28 - Benoit ...

« Je ne suis pas à 100% pour l'éolien mais il faut voir l'avantage pour la commune »

Benoit ...

R 29 - DASSONVAL

« je suis favorable à 100% pour le parc éolien surtout aussi pour la commune au vu de la somme prévue à rédiger après avoir pris CONNAISSANCE du dossier »

Le 27.07.2020 DASSONVAL

Signé

R 30 - BOUTIN Jean-Pierre

« le 27.01.2020 Mr Boutin Jean Pierre est favorable au projet éolien à 100% pour les retombées financières de la commune et la remise en état des chemins communaux »

Signé

R 31 - PRUVOST

« le 28.01.2020 Monsieur Pruvost Je suis favorable au projet éolien »

Signé

R 32 - Anonyme 28.01.2020

« Je suis favorable pour le projet éolien qui va apporter des finances pour la commune »

Signé

R 33 - ROYEZ Bernard

« Avis favorable pour les éoliennes »

Signé

R 34 - BOITEL

« le 28/01/2020
Je suis favorable pour la mise en place des éoliennes »

Signé

R 35 - ROCHE Christiane

« je suis favorable pour les éoliennes »

Signé

R 36 - MACKE Jean-Marie
Maire de Rely

« Je soussigné Macke Jean-Marie, Maire de Rely, atteste que le conseil municipal de Rely à l'unanimité est favorable au projet éolien sur les communes de Ligny et Westrehem.

Les principales raisons sont :

-Nous avons été parmi les premiers à avoir des éoliennes sur notre territoire, et après 10 ans on peut dire que les nuisances sont quasiment nulles, sauf l'impact visuel, mais qui est malgré tout beaucoup moins important que ces kms de cables à lignes à Haute Tension qui traversent nos villages

-Il est bien de produire de l'énergie propre, en effet même sans être parfait, l'éolien est sans commune mesure avec le nucléaire qui laisse des déchets dangereux pour des siècles et des siècles.

-Il est important de diversifier les sources d'énergie, l'éolien comme le photovoltaïque peuvent assurer une partie de l'énergie que l'on a besoin.

-ce parc éolien apportera aux communes de Ligny et de Westrehem, une manne financière non négligeable, par un temps de restriction budgétaire.

Cela permettra de faire vivre la commune, et d'apporter aux habitants les services qu'ils attendent de la commune, et souvent ce sont les opposants au projet qui en demandant le plus. Mais sans argent, c'est quasi impossible.

Alors pour conclure l'éolien comme toute activité engendrera inévitablement quelques inconvénients pour les grincheux, mais pour nous sans aucune mesure avec les avantages pour la planète et les 2 communes.

Sommes totalement favorable à ce projet.

JM Macke
Signé

R 37 - MAYEUX Bénédicte

« Je suis favorable au projet éolien »

Signé

Le 1^{er} février 2020 – durant la 4^{ème} permanence du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Ligny-les-Aire

R 38 - Philippe VANBREMEERSCH

« Je suis directement concerné par l'implantation d'une éolienne.

Un projet éolien permet une source de revenus pour le monde agricole et pour les communes.

Les énergies renouvelables permettent de diminuer la pression carbone (énergies fossiles, gaz, charbon, pétrole). Aujourd'hui la société veut avoir tous les avantages sans contraintes, nous avons tous un téléphone portable, on veut des véhicules électriques...

Où va-t-on produire notre électricité.

Pour ces différentes raisons je suis pour le projet »

Signé

R 39 - Anonyme

consultation dossier

Signé

C 3 - DECROIX E.

demeurant Ligny les Aire

Remise d'une lettre annexée au registre

Projet éolien de Ligny-lès-Aire

La crise climatique que nous vivons nécessite une réduction drastique de notre consommation d'énergie, un investissement massif dans les techniques les plus économes en énergie et un recours à toutes les formes de production d'énergie renouvelable. **Le projet éolien de Ligny-lès-Aire en est un élément de réponse.**

Tout d'abord parce que **le potentiel du secteur de Ligny-lès-Aire pour cette source d'énergie renouvelable est énorme** : le site est très venté avec des courants d'airs fréquents et réguliers soumis à peu de turbulences d'une part et d'autre part les terrains, bien que dégagés, sont proche du réseau électrique avec une bonne facilité d'accès.

De plus, si certaines personnes et associations s'opposent systématiquement et sans nuance à ce projet d'implantation, **une approche plus calme et plus objective de cette problématique est préférable** : bien des chiffres et arguments avancés relèvent de la plus pure fantaisie.

Par exemple, l'exploitation éolienne n'induit aucune pollution atmosphérique ni déchet lors de l'exploitation une fois sa « dette carbone » de départ acquittée en 10 à 12 mois environ. Cette « dette carbone » tient compte des différentes étapes du cycle de vie du parc éolien, de la fabrication des composants au traitement en fin de vie en passant par les phases d'installation, d'utilisation et de maintenance. Le taux d'émission est estimé à 14,1 g CO₂ eq / kWh selon une analyse de cycle de vie réalisée pour l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) en 2017. 98% des matériaux employés sont recyclables. Seules les pales constituées de fibre de verre doivent être traitées en décharge en tant que déchets industriels non dangereux.

Les aspects paysagers sont aussi mis en avant pour refuser leur implantation. C'est un élément très subjectif. A titre personnel, je les trouve esthétiques et il est difficile de ne pas leur trouver une certaine élégance. D'autres pensent le contraire mais acceptent l'installation de lignes à haute tension avec des câbles électriques qui rayent l'horizon.

On entend aussi souvent parler de nuisances sonores. Par vent fort, sur les sites où sont implantées les éoliennes de dernière génération elles ne font pas plus de bruit que le vent dans les arbres. À environ 500 m, elles sont très peu audibles voire inaudibles et leur bruit est généralement couvert par le bruit du vent.

Les éoliennes seraient un danger majeur pour la faune. Prenons le cas des oiseaux qui semble agréger toutes les plaintes. Il faut savoir que les chiffres avancés ne tiennent compte d'aucune réalité et négligent volontairement de faire mention des causes réelles de mortalité : collision avec les immeubles et les vitres, collision avec les lignes à haute tension, prédation par les chats domestiques, collision avec les automobiles, pesticides...

Le parc éolien serait en plus nocif pour le foncier. Pourtant, une analyse à ce sujet a été menée par l'association Climat Énergie Environnement dans le Nord Pas-de-Calais (Evaluation de l'impact de l'énergie éolienne sur les biens immobiliers) et l'étude, qui recensait 10000 transactions analysées dans 116 agglomérations et conduite dans un rayon de 5 km autour de cinq parcs éoliens sur une période de 7 années, a réfuté cet argument. D'après les résultats, aucune baisse de demande de permis de construire du fait de la présence visuelle des éoliennes n'a été enregistrée dans les communes concernées.

Evidemment, l'éolien n'est pas la solution miracle aux problèmes climatiques que nous rencontrons et ne peut à lui seul tout résoudre. Sans un changement de nos comportements combiné à un recours maximum aux énergie renouvelables (combinaison de l'éolien, du solaire photovoltaïque, du solaire thermique, de la biomasse...), le changement climatique et leurs conséquences désastreuses ont encore de beaux jours devant eux.

Pour éviter cela, chacun doit assumer sa responsabilité sociétale et agir à son niveau mais certainement pas en empêchant un projet comme celui qui est proposé ici.

E. DECROIX

HOU
Commissaire

R 40 - Anonyme
demeurant Febvin-Palfart

« Je suis contre les éoliennes car il bloque beaucoup de chose problèmes de réseau sur le site de Febvin Palfart. Par contre, il gâche le paysage . Nous en avons assez car il y en a de trop et ils sont trop prêt des maisons »

1/02/2020

Signé

R 41 - Anonyme
habitant de Fiefs

« Habitant de Fiefs exploitant agricole notamment sur Westrehem je suis contre les nouvelles éoliennes car par expérience sur la commune de Fiefs qui comptent 4 éoliennes. Nous subissons les nuisances sonores et visuelles au quotidien, moins values sur le patrimoine immobilier, dégradation de la biodiversité et impact sur les vols migratoires. Ces projets ne sont que financiers pour les propriétaires qui au nom de la transition écologique s'en mettent plein les poches et c'est les consommateurs qui paieront l'addition. On ne peut supporter une telle dégradation de notre patrimoine paysager.

Le 01/02/2020

signé

R 42 - Mr DELATTRE et Mme POIRAUDEAU Eve
demeurant Febvin-Palfart

« Nous sommes contre l'installation d'un nouveau par éoliens sur la commune de Ligny-les-Aire »

Signé (2)

R 43 - Passage de Mr et Mme KMIECIK Bernard et Maryse pour consultation des registres d'enquête

R 44 - Mr et Mme FUMERY Francis
Hameau de Pelfart

« Nous pensons aux gens qui ont leur habitation trop près de ces éoliennes dans un milieu déjà saturé »

Signé (2)

R 45 – Mme CAPELAIN
demeurant Ligny-les-Aire

« Arguments contre : manque de recul sur les conséquences sur la santé humaine / animale + nuisances sonores »

Signé

R 46 - Mr CAPELAIN
demeurant Ligny-les-Aire

« Arguments contre : Je suis chasseur d'images et de son pour les animaux. Il n'y a plus moyen d'enregistrer les oiseaux depuis l'implantation des éoliennes de Rely
Et que vont devenir les tonnes de béton ? »

Jean Capelain
Signé

R 47 - Mr FUMERY – Mme IMBEP
Demeurant Ligny les Aire

« Je suis médecin généraliste à Lapunoy J'habite rue du Moulin à Ligny les Aire.
Mon domicile est l'un des plus proches du futur site d'implantation du parc.
Je suis pour l'implantation d'éoliennes à Ligny.

Pour en raison de :

- l'impact écologique quasi nul
- les revenus substantiels pour Ligny
- l'absence de conséquences sur la santé humaine et animale
- l'absence de nuisance esthétique (affaire de goût)
- un niveau de dégagement de décibels équivalent aux bruits ambiants (ex bruit provoqué par le vent sur les arbres »

Signé (2)

Le 3 février 2020 – durant ouverture de la mairie au public

R48 - BRAQUART Marcel

« Je suis pour le Parc Eolien de Ligny Lez Aire ».

Signé

R49 – Mme BRAQUART Christine

« Cela ne me dérange pas vraiment si cela peut être bien pour tout le monde mais si cela pose des problèmes quand le parc éolien est trop proche des habitations et cause problèmes de santé je suis plutôt contre. A voir après coup ? »

Signé

R50 – LEMAITRE Bernadette

« Je suis pour le Parc éolien de Ligny les Aire »

Signé

R51 – Mme PRIEM Ludivine et Mr GORET Daniel

« Nous sommes contre le projet éoliens, celui-ci va nuire à notre bien-être, au niveau bruit, perturbations sonores, nous nous situation dans le couloir venteux, et également au niveau visuel, nous allons être entourés d'éoliennes car déjà présentent en contre bas de chez nous.
Il y a également des nuisances au niveau des oiseaux, des animaux, qui dit moins d'oiseaux ou d'animaux est égal à plus de prédateurs ou d'insectes nuisibles »

Mme Priem

Mr Goret

Signé

Signé

**L4 – RECEPTION d'une lettre en date du 3 février 2020 de Mr Bernard DELETTRE
Maire de la commune d'ESTREE-BLANCHE**

Lettre adressée au Commissaire-Enquêteur, réceptionnée en Mairie de Ligny-les-Aire et
annexée au registre d'enquête

MAIRIE D'ESTREE-BLANCHE

☎ : 03 21 39 32 16

Fax : 03 21 39 01 65

✉ : commune-estree-blanche@orange.fr



ESTREE-BLANCHE
Le 03 février 2020

M. Bernard DELETTRE
Maire
62145 ESTREE-BLANCHE

A

M. HOUDIN Michel
Commissaire Enquêteur

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune
Canton d'AIRE-SUR-LA-LYS

OBJET : Projet éolien PARC EOLIEN DU MOULINET

Je suis favorable au projet éolien du moulinet sur les communes de LIGNY LES AIRE et WESTREHEM. L'éolienne est une énergie propre et inépuisable, véritable alternative aux énergies fossiles.

Par ailleurs, pour ces mêmes raisons, le conseil municipal a donné un avis favorable au projet.

Le Maire,
Bernard DELETTRE



Le _____ à _____ heures _____.

Le délai d'enquête étant expiré,

Je, soussigné, _____, déclare ci-dessous le présent registre
qu'il a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,
du _____ au _____
de _____ heures _____ à _____ heures _____
et de _____ heures _____ à _____ heures _____.

Les observations ont été consignées au registre par 33 + 2 visiteurs personnes
(pages n° 2 à 15).
(consultation registres)

En outre, j'ai reçu 5 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1. - Lettre en date du 24 janvier 2020 de M. POTIER Lionel
- 2. - Courriers de M et Mme KHIECik Nany et Bernard du 24/1/2020
- 3. - Lettre en date du 24/1/2020 de M. et Mme Loyer
- 4. - Courrier en date du 1er février de M DECKOUP E
- 5. - Lettre en date du 3 février 2020 de M. Bernard Delette Maire d'Étréé Blanche

Renvoi au registre 3

HOUDAIN Michel
 Commissaire-Enquêteur

**L5 – RECEPTION d'une lettre en date du 30 janvier 2020 de Mr Alain WACHEUX
Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane
(CABBALR)**



Le Président

Béthune, le 30 janvier 2020

Monsieur Houdain,
Commissaire-enquêteur
en Mairie de Ligny-les-Aire

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je me permets de vous adresser par la présente quelques éléments que je souhaite voir versés à l'enquête publique que vous menez actuellement au sujet du parc éolien « Le Moulinet ».

La Communauté d'agglomération, soucieuse de réduire son empreinte environnementale et de contribuer, à son échelle, à la lutte contre le dérèglement climatique, est sur le point d'approuver son Plan Climat Air Energie Territorial, lequel prévoit de valoriser 30 % de son potentiel éolien global, correspondant à 70 éoliennes environ.

A ce titre, elle est donc favorable à tout projet d'installation qui lui permettrait d'atteindre cet objectif, et entrevoit donc le projet du Moulinet avec intérêt.

Cependant, cela suppose de ne pas porter atteinte par ailleurs aux paysages ou à la qualité de vie des riverains.

Pour le premier point, fort heureusement, le classement UNESCO du bassin minier ne fait pas obstacle à l'installation d'éoliennes, comme le montrerait le jugement n°1405899 du Tribunal Administratif de Lille en date du 12 décembre 2017. Néanmoins, il me semble important que vous puissiez vérifier que les installations du parc soient en harmonie avec les éoliennes déjà implantées à proximité.

Concernant la qualité de vie des riverains, il va de soit qu'elle doit être respectée ; en la matière, nous faisons confiance aux conseils municipaux des communes concernées ainsi qu'à la consultation que vous menez pour en être assurés.

En conclusion, la Communauté d'agglomération est donc favorable au projet, au titre du développement des énergies renouvelables, dès lors qu'il sera vérifié que son impact sur les paysages est minimisé et que les riverains, y compris la faune, ne subiront aucun désagrément.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ces éléments, et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes salutations les meilleures



Le Président

Alain Wacheux

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres C.S. 40548 6241 | BETHUNE Cedex
Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | contact@bethunebruay.fr | www.bethunebruay.fr

Le 6 février 2020 – durant la 5^{ème} permanence du Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Ligny-les-Aire

R52 – Habitant de Ligny lez Aire

« Le projet éolien qui apparemment fait tourner la tête de certaines personnes reste néanmoins une solution d'énergie propre et écologique. Et donc je suis pour ce projet ...»

Signé

R53 - Mr LERICHE *demeurant Westrehem*

Consultation du dossier (plans)

R54 - DANVIN Daniel *demeurant Ligny les Aire*

« Consultation des plans - Avis favorable »

L6 – Mr TRINEL-MASSET
demeurant Ligny les Aire

Remise d'une lettre de 4 pages et d'une photographie couleur format A4 annexées au registre

TRINEL-MASSET
3 rue de Febrin
LIGNY-LES-AIRE

(L6)

HOUDAIN Nicole
Commissaire-Enquêteur

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

objet: projet éolien du moulinet

Monsieur,

Résidents à Ligny-Les-Aire maintenant depuis plus d'une quinzaine d'années, nous avons choisi ce village pour nous éloigner de la pollution de la ville et de son stress. Nous voilà aujourd'hui confrontés à une future pollution visuelle et sonore.

Il y a trop d'éoliennes dans le paysage de nos campagnes. Il faut que cela cesse.

On s'aperçoit que chaque commune veut son parc éolien pour des raisons strictement financières et ne tient absolument pas compte du cadre de vie des habitants.

Selon les élus, la communication du futur projet éolien a été largement diffusée. Il nous paraît pourtant que l'information n'a pas été à la hauteur de l'ampleur du projet. Une réunion publique a eu lieu le 09/05/2017 à la salle des rencontres de Ligny-Les-Aire de 16^h à 20^h. Ce fut la seule et unique réunion et il ne fallait pas la manquer! La période du mois de mai est connue pour les week-ends prolongés où les habitants profitent de prendre des jours

Supplémentaire pour rendre visite à la famille éloignée ou tout simplement prendre des petites vacances avant les grandes vacances estivales. La question est donc pourquoi cette date et une seule, pour ne rencontrer que quelques personnes voir personne ? N'est-ce pas une façon pour ne pas ébruiter sur le projet ! ...

Ayant été conviés à prendre connaissance du dossier (soit en support papier, soit en format numérique) relatif à l'installation du parc éolien du Moulinet, nous avons constaté que celui-ci est très volumineux et nous paraît être difficile d'accès pour un public non averti.

Les photos-montage prises sur la page 108 partie II de l'étude Impact minimisent la réalité. Ayant été nous même sur place sur la belvédère du terroir d'Auchy-Au-Bois, l'effet est totalement différent. (une photo sera mis à disposition)

Les éoliennes du projet E5-E6-E7 sont en surplomb par rapport à l'église de Febrin et pour les habitations des rues de Febrin & la rue du moulin sur Ligny-les-Avis.

Donc il manque des photos montage à l'endroit le plus impacté, surtout au n° 12 rue de Febrin (ancien moulin de Ligny)

HOUDAIN Michel
Commissaire Enquêteur

Les photos restent insuffisantes.
Cela démontre bien la volonté de tromper les
autorités décisionnaire en minimisant l'impact
sur les lieux de vie proches, en faisant croire que
nos habitations n'existent pas. (ex au 12 rue
de Feboin, Ligny)

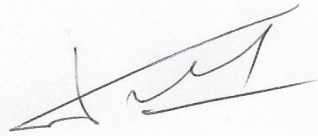
Il est mentionné sur le rapport SRE Nord-Pas-de-Calais
en page 42 que le territoire est fortement investi
par l'éolien. La zone de Piémont n'apparaît pas
propice à un développement de l'éolien, zone
de rapport d'échelle défavorable.

Le parc du moulinet ne vient pas densifier le
parc de la Cornoye, déjà existant, comme préconisé
par le SRE, mais vient s'allonger et crée un
effet "barrière" avec une ligne de 8 éoliennes,
avec en plus un fort impact sur les oiseaux
migrateurs.

En ce qui concerne l'acoustique, une question se
pose: pourquoi effectuer une mesure près d'une
habitation ou de certaines habitations alors que
le résultat donne juste une source de bruit
ambient ou bruit de la végétation. Ne faudrait-il
pas évaluer le bruit directement vers les
éoliennes existantes, comme à la Cornoye par
exemple?

HOUBAIN Michel
Commissaire Enquêteur

Outre les nuisances visuelles, sonores, et la dépréciation immobilière, nous concluons par évoquer une fois de plus la saturation du paysage avec un effet d'écrasement, un encerclement de ces éoliennes autour de nous, et nous en subirons les effets pendant les vingt prochaines années.



MOUDAIN Michel
Associé Fondateur



(photographie prise du belvédère d'Auchy-au-Bois vers les Eoliennes du Parc de la Carnoye)

L7 – Mme D'OLIVIER QUINTAS Marion
demeurant 12 rue de Febvin 62960 Ligny les Aire

Remise d'une lettre d'une page et de 5 photographies couleur format 10x15 annexées au registre

Madame D'OLIVIER QUINTAS Marion

12 rue de FEBVIN

62960 LIGNY LES AIRE



A Monsieur Michel HOUDAIN,
Commissaire enquêteur

Objet: enquête publique du parc éolien du Moulinet

Monsieur le commissaire enquêteur

Par la présente, je vous fais part de ma totale opposition au projet éolien du Moulinet.

En effet, j'ai fait l'acquisition de mon habitation, en avril 2019, sans avoir été informée de ce projet.

Je suis catastrophée à l'idée de la réalisation de ce projet d'implantation éolien, à 575 mètres de mon habitation. Ce projet ne m'apporterait que des nuisances telles que sonores, pollution visuelle, dévaluation de mon bien immobilier, impact des infrasons sur mes animaux et moi-même, une agression visuelle par les clignotements nocturnes.

je vous rappelle que Mr Xavier BERTRAND, président de la région des Hauts de France, ne cache pas sa désapprobation pour de nouvelles implantations, la région étant saturée.

Les ruraux n'en peuvent et n'en veulent plus.

je joins à la présente lettre 5 photos de côté et face à mon habitation vous pouvez constater qu'il y aura un effet barrière et d'encerclement.

Monsieur le commissaire enquêteur, veuillez prendre en considération mes remarques.

photographies prise de l'habitation 12 rue de Febvin à Ligny les Aire – 4 vues des champs de vision sur le futur parc éolien et 1 vue sur celui de Carnoye en fonctionnement



Champ de vision E6 – E7



Champ de vision E4 – E5



Coté Ouest – champ de vision E2 – E1 – E4



Champ de vision E7 – E8



Vue sur le parc de la Carnoye depuis le domicile 12 rue de Febvin à Ligny les Aire

R55 – Mr et Mme BARDOUX –LONGUENESSE

demeurant Ligny les Aire

Passage de Mr et Mme BARDOUX-LONGUENESSE qui indiquent au commissaire enquêteur qu'ils sont favorables au projet du parc éolien du Moulinet.

Signé (2)

R56 – Mr LENGAGNE Hubert

demeurant 28 rue d'Enguinegatte 62145 Enquin-lez-Guinegatte

«Monsieur le Commissaire

Hubert Lengagne 28 rue d'Enguinegatte 62145 Enquin-lez-Guinegatte déclare : Nous en avons assez de voir ces machines toujours plus imposantes gâcher nos paysages et la vie dans notre Haut Pays d'Artois.

Notre horizon est criblé de ces gibets désarticulés par le vent (quand il souffle, affreux de jour comme de nuit ; encore plus affreux la nuit !

-Halte au massacre de nos paysages, aux nuisances sonores et visuelles, qui, en ne respectant pas notre environnement, ne nous respectent pas dans nos lieux de vie, - et pitié aussi pour la faune, le gibier !

-Fonctionnement des éoliennes, pas continu à cause des périodes sans vent → donc remise en route de nos centrales charbon pour compenser l'énergie qui n'est pas produite.

-pollution des sols par des milliers de tonnes de béton !

-recyclage de l'éolienne en fin de vie (20 ans) →très couteux + bilan carbone négatif

Le matériau des pales, entre autres n'est pas recyclable, donc destiné à être enfoui ».

Signé

Lengagne Hubert

L8 – Mr MARTEL Jean-Jacques

Maire de Mazinghem

Remise d'une lettre d'une page annexée au registre

Mr Le Commissaire Enquêteur,

17

Maire et habitant de la commune de Mazinghem, je suis à titre personnel très favorable au projet éolien du MOULINET car ce projet est le fruit d'une réelle concertation entre la société Nouvergies et les élus municipaux et intercommunaux.

En effet, Il est l'aboutissement de plusieurs années d'études mais également de ^{12 années} ~~10 ans~~ de partenariat avec le porteur du projet.

Ayant participé à plusieurs réunions avec la société Nouvergies (en tant que Vice-Président de l'ancienne Communauté de Communes Artois Flandres), je peux attester que ce projet a été mûrement réfléchi et que les choix effectués sont le résultat d'une vraie réflexion.

Le projet résulte d'une stratégie de développement raisonné de l'éolien à l'échelle du territoire des anciennes intercommunalités Artois-lys et Artois-Flandres, et donc maintenant de la CABBALR.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

HOUDR
Commissaire

Je dis Bien 12 Années

Jean-Jacques MARTEL



R57 – BOUTIN Loïc et Ludovic
demeurant Ligny les Aires

« favorable au projet éolien sur la commune de Ligny les Aires »

Signé (2)

R58 - Mr et Mme LEFLOCH (seul Mr LEFLOCH présent)
demeurant Febvin Palfart (hameau de pipemont

« Je viens porter à votre connaissance notre désapprobation contre le parc éolien du moulinet habitant pipemont nous subissons déjà (quand le vent est tourné au Nord des nuisances sonores dues à la rotation des palmes sans compter le côté visuel qui gâche notre paysage. Nous avons fait faire une estimation de notre propriété et si ce projet voit le jour nous procéderons à une nouvelle estimation et s'il apparait une dépréciation conséquente à ce parc éolien nous procéderons en justice pour réparation du préjudice »

Signé

R59 – Mme DECROIX
demeurant Ligny les Aire

« Conseillère municipale, je suis favorable au projet »

Signé

R60 - Passage de Mr PATINAUX - consultation des registres d'enquête

C4 - Remise par Mme Maryse KMIECIK Adjointe au Maire de Ligny les Aire, d'une lettre en date du 17 janvier 2020, **de Mr Xavier BERTRAND** Président de la Région des Hauts de France **adressée à Mr MACRON** Président de la République

(Lettre non adressée au Commissaire-Enquêteur mais annexée au registre à la demande expresse de Mme KMIECIK)



Région
Hauts-de-France

Le Président

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Lille, le 17 JAN. 2020

Monsieur le Président de la République,

J'ai noté avec attention vos déclarations à Pau le 14 janvier où vous déclariez « la capacité à développer massivement de l'éolien, faut être lucide, elle est réduite. Il y a peut-être des porteurs, on pourra le faire là où il y a du consensus, mais le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. (...) De plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux, considèrent que leur paysage est dégradé, ne veulent plus avoir de l'éolien qui s'installe ».

A la suite de vos propos, je souhaite que les prises de position du Gouvernement soient conformes à l'esprit de vos déclarations. En effet, les publications du compte Twitter du Ministère de la Transition écologique et solidaire, qui énonçaient le 18 décembre dernier « La France dispose de la 2ème ressource de vent d'Europe, il y a donc un vrai potentiel pour que la filière se développe », sont en totale contradiction avec votre prise de position.

Par ailleurs, cinq enquêtes publiques pour des installations d'éoliennes terrestres sont en cours en Région Hauts-de-France, suscitant de vives oppositions des habitants des territoires concernés. C'est pourquoi, conformément à votre déclaration, je vous salue et vous remercie que les services instructeurs de l'Etat puissent rendre des avis négatifs aux différents projets éoliens en Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma haute considération.

Bien Cordialement,


Xavier BERTRAND

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

C5 – remise par Mme KMIECIK d'un courrier d'une page en date du 6 février 2020, signé par son mari Mr **KMIECIK Bernard**

Kmiécik Bernard Ligny-Lès-Aire le 06-02-2020

Quelques remarques sur le raccordement d'un parc éolien



PARC EOLIEN DU MOULINET

► Demande d'Autorisation Environnementale dans le cadre du projet de parc éolien
PARTIE I : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

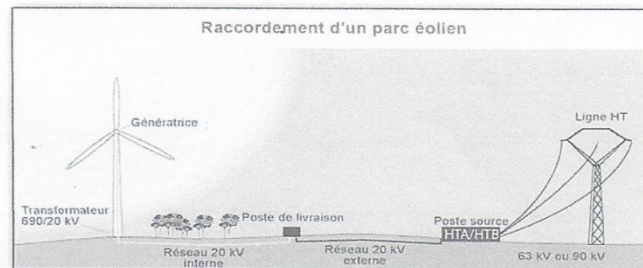


Figure 9 : Organisation générale du raccordement électrique au réseau de distribution

L'électricité produite par les éoliennes est acheminée via un réseau souterrain jusqu'au poste de livraison puis au poste source et de là part alimenter le réseau HT !!

Que dire des travaux pour enterrer les lignes de 20 KV ainsi que ceux nécessaires à l'acheminement des différentes parties des éoliennes ainsi que du béton.

Que dire du passage des camions..., devant la maison du moulin !! quelles routes emprunteront-ils, Que dire du bruit pendant ces travaux ?

Cela va impacter les sentiers de randonnée : celui passant par le chemin de Laires près de l'ancien moulin ainsi que le chemin de Brunehaut ou chemin » des mineurs », sentiers Monts et Campagnes.



Ces chemins vont être agrandis, devenir bientôt des routes. Va-t-on encore avoir envie de les emprunter surtout s'il y a le bruit des éoliennes.

Le côté sauvage va disparaître.

Les talus, les bas côtés vont être en partie ou totalement détruits, donc moins de végétation naturelle, moins de biodiversité.

Certains prétendent qu'à 500m d'une éolienne il n'y a pas de bruit, c'est sûr qu'on peut avoir une sensibilité auditive différente d'une personne à l'autre, que si les éoliennes sont au Nord, le vent du Nord est moins fréquent, c'est en hiver. On invite les personnes qui doutent de ce bruit, émis par les pales passant devant le mât de l'éolienne, à venir le constater chez nous alors que les éoliennes les plus proches de la Carnoye sont à 1800m de chez nous, avec des vents d'Ouest fréquents, pas de problème.

On avait proposé à Mr Petit de placer un sonomètre chez nous, ce qui fut fait mais une première série de mesures avait été réalisée mais il a fallu ensuite recommencer en mars-avril on n'a pas su les raisons.

Sur le doc. BURGEAP §3.4 Bruit, il est précisé au point 8 (chez nous) que l'éolienne E2 est à 566m alors qu'elle se situe normalement à environ 1 km, les photos de maisons sur les docs des points 8 et 9 sont les mêmes.

Il est inquiétant de constater que le nombre de décibels sera bien dépassé d'après les normes et qu'il faudra brider les éoliennes la nuit. On doute que ce ne soit fait et cela impactera forcément le sommeil.

Autant de remarques défavorables à la réalisation de ce projet

C6 – remise par Mme **KMIĘCIK Maryse** d'un courrier d'une page en date du 6 février 2020

Maryse Kmięcik Adjointe à l'Environnement Commune de Ligny-Lès-Aire le 6-02-2020

Il n'y a en effet eu que peu de concertation avec la population : une seule réunion publique d'information par la société Nouvergies le 9 mai 2017 de 16h à 20h à la salle des rencontres de ligny. Il y avait bien des panneaux mais pas d'affichage sur le lieu d'implantation des éoliennes !

Il aurait été préférable que la commune consulte les habitants, d'avoir leur avis avant le lancement de ce projet.

Il y a bien eu des notes dans certains journaux annuels de la commune, concernant l'évolution de ce projet et les retombées financières, mais jamais sur l'implantation. En plus bien souvent ce sont les photos lors des différentes manifestations dans la commune qui attirent l'attention.

Mêmes les élus avaient reçu des documents de la mairie par mail ainsi qu'une brochure (Notes explicatives de synthèse..en 2017) avec interdiction de divulguer en dehors des membres du conseil.

Ce n'est donc qu'à l'annonce de l'enquête publique que les habitants se sont inquiétés de l'emplacement de ce parc et ont commencé à réagir. Il aurait fallu que des membres de Nouvergies fassent du porte à porte et expliquent ce projet. Bien des habitants ne savent pas encore où elles se trouveront (n'ont pas internet ou pas les moyens de se déplacer!!). Quelle sera leur réaction si le projet se réalisait et que des éoliennes seraient proches de leurs habitations... D'autres ne s'en inquiètent guère ils ne seront pas à côté !! Ce projet divise.

J'estime en tant qu'élue qu'il n'y a pas eu de transparence, dès le départ(en 2018) ce sont le maire (Mr Pont alors) et le 1^{er} adjoint, délégués à la CAF qui sont le plus au courant !les propriétaires de terrains aussi je pense Nous on n'a que quelques info superficielles. J'avais demandé à Mr Petit il m'a dit que c'était confidentiel !

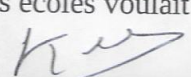
Il y a déjà eu prospection avant 2010 et lors de la délibération le 14-10-2010, 2 élus étaient (sans doute!) déjà concernés et n'auraient pas dû voter ! Jamais je n'ai eu de mot à dire sur l'implantation ce qui est anormal.

En 2014, 2autres élus faisaient partie du conseil. C'est normal que je trouve inquiétant que 5 des 6 éoliennes se trouvent sur les terrains de 4 élus (ou proche) . N'y a-t-il pas conflit d'intérêt ?

Des chasseurs au départ étaient défavorables à ce projet puis au cours du temps ils ont changé d'avis ! J' ai entendu parler d'argent... un élu chasseur a une fois précisé que Mr Petit, chef de projet chez Nouvergies donnerait 1500 Euros en plus. Lors de la réunion à la mairie avant le vote du 13-01-2020, j'ai demandé aux élus chasseurs quelle était la somme donnée par Nouvergies à la société de chasse, j'ai eu un peu de mal à le savoir, on m'a dit 15000 Euros mais sur plusieurs années , l'un d'eux a ajouté qu'il y avait un élevage de perdrix mais qu'ils n'auraient pas dû le commencer !! Je leur avais posé ces questions car comme ces élus faisaient partie de la société de chasse je demandais s'ils pouvaient voter , n'y avait-t-il pas aussi prise illégale d'intérêt, on m'a dit que non! Ils ont donc voté.

Je me pose aussi une autre question. Le promoteur Nouvergies , le chef de projet Mr Petit ont-ils le droit de faire des « dons » avant que ne soit validé le projet par Mr le Préfet.

Mr le maire nous avait dit que des bancs, tables et bacs à fleurs étaient offerts à la commune, je lui avais dit que moi je n'en voulais pas , je ne trouvais pas cela « sain », j'ai fait la remarque à Mr Petit qui intervenait en mairie, j'avais précisé est-ce normal que le promoteur Nouvergies fasse un tel don, il m'avait répondu que ce n'était pas Nouvergies mais lui-même qui faisait ce don, je ne trouve pas ça normal, on peut supposer que d'autres dons se font, sont-ils légaux ?

Autre remarque pour le Parc de la Carnoye, pour lequel dans un 1^{er} temps Mme la Préfète avait refusé le permis de construire (le 20 avril 2015) puis accepté avec des mesures de compensation de la part du Promoteur EDF telles que des sentiers de découverte avec des panneaux « Energies fossiles - Energies renouvelables »... des animations dans les écoles avec des visites sur le site mais aussi fabrication d'éoliennes, des « questionnaires » pour demander aux enfants des écoles ce qu'ils pensent de l'éolien. Il y a quelques jours des grands parents me disaient que leur petit fils de 8 ans avait eu une animation mais que lui avait précisé que les éoliennes pour lui ce n'était pas bien mais que son professeur des écoles voulait lui faire admettre le contraire. Est-ce normal ? Non. Inquiétant : oui. C'est du « conditionnement » ! 

C7 – remise par **Mme KMIECIK Maryse** d'une **pétition** de 14 pages signée par **276 personnes** contre le projet du Parc éolien du Moulinet (8 éoliennes)

Motifs : zone de saturation

Nuisances sonores, visuelles (flashes lumineux, effets stroboscopiques, bruit des pales...)

Impact négatif sur la faune donc sur le gibier et sur la flore

Impact négatif sur la santé (acouphènes, maux de tête...)

Dépréciation du prix des maisons et terrains

C8 – remise d'un **courrier de 17 pages** par Mesdames **FLOURY Frida** et **FACON Jocelyne** représentant l'Association « **POUR L'AVENIR DE NOS CAMPAGNES** »



Association Pour l'Avenir de nos Campagnes
11 rue d'Honninghem
62960 Livossart, Febvin-Palfart

Les habitants de Febvin-Palfart, Ligny-lès-Aire, Fiefs et des communes environnantes, devant le développement anarchique, non maîtrisé, et irréfléchi des parcs éoliens se sont constitués en association pour dire non à tout nouveau projet dans une zone déjà saturée et qui tend vers l'uniformisation et l'industrialisation de nos paysages ruraux. Pourtant contraire au SRE qui « *proscrit l'exploitation systématique des espaces disponibles* ».

Le village de Febvin-Palfart doit ainsi répondre à sa troisième enquête publique en à peine un mois et demi, avec trois projets de parcs éoliens: Boralex Fontaine lès-Boulans, Boralex Palfart, et Nouvergies Ligny à la frontière de Febvin, pour un total de 19 éoliennes de 130 à 150m de hauteur, à 550m des premières habitations. Alors même que notre territoire de la CAPSO s'est prononcé contre tout nouveau projet.

Alors que le Préfet Sudry, dans une décision récente vient de rappeler la nécessité de préserver des espaces de respiration paysagère, pour ne pas enfermer les habitants au centre de gigantesques parcs industriels, les projets se succèdent dans des villages où la saturation visuelle est déjà avérée, avec des machines toujours plus hautes, plus puissantes et surtout plus proches des habitations. Qu'en est-il de l'acceptabilité sociale ? Du consensus ?

Les maires des communes voisines espèrent des retombées financières en « enfermant » leurs voisins. Des habitants résident dans ces villages et il serait peut-être temps pour les élus d'en prendre conscience car bien souvent les projets éoliens se « concluent » sans l'avis des habitants. Si nous ne pouvons plus compter sur nos élus locaux pour préserver les intérêts du collectif, alors nous en appelons à Monsieur le Préfet.

I La nécessité de préserver notre patrimoine paysager

Le pétitionnaire énonce dans son étude Partie 1, renseignements administratifs :

« Le patrimoine paysager et naturel du secteur est de grande qualité comme l'atteste la présence des nombreux circuits de randonnée et de découverte du secteur. Les projets éoliens doivent par conséquent être composés avec un grand respect des structures paysagères » Page 76/132

Or la zone d'implantation du projet se situe dans une zone de Piémont, avec rapport d'échelle défavorable, ce qui va induire des conséquences désastreuses sur le paysage proche et lointain, avec une large visibilité du projet, comme le souligne l'étude d'impact page 68 :

« Selon l'atlas des paysages Nord-Pas-De-Calais, les entités paysagères présentes dans l'aire d'étude montrent trois typologies de paysage :

· Des paysages de coteaux offrant des effets de belvédères sur les vallées et les plaines et nécessitant une analyse des rapports d'échelle notamment si ces dénivelés sont faibles par rapport à l'échelle de l'éolien.

Ce qui est le cas sur le secteur ;

· Des paysages de plateaux offrant de nombreuses vues interplateaux notamment en descendant des hauts plateaux vers les plaines. Ces paysages de plateaux sont à l'échelle de l'éolien et pour la plupart déjà investis par celui-ci. Ces plateaux sont aussi entaillés de petites vallées générant des micropaysages sensibles à l'éolien (rapport d'échelle défavorable) ;

*· Des paysages de plaines humides plus ou moins ouvertes d'où émergent les Monts de Flandres comme Cassel et dont la limite ouest est nettement marquée par la cuesta de l'Artois (marche topographique marquant l'interface entre plaines et plateaux). **Tout comme les paysages de coteaux, les rapports d'échelle avec l'éolien peuvent ici aussi être défavorables.***

Au regard de l'inventaire des paysages et des milieux naturels, on peut noter que le site n'est pas situé aux abords des paysages et milieux naturels sensibles hormis la vallée de la Haute Lys à l'ouest. »

Par ses dimensions, sa position, son étalement, le projet risque d'entrer en concurrence visuelle avec de très nombreux monuments historiques, et des paysages jusque-là préservés seront fortement impactés comme l'analyse l'étude :

- RELIEF

« Le territoire se trouve sur les franges des premières lignes de crêtes de l'Artois, à l'interfluve avec la plaine des Flandres et de la Lys.

Depuis ces plateaux, différentes vallées viennent entailler et créer des reliefs marqués, les oscillations topographiques sont importantes et peuvent avoisiner les 100 m de déclivités sur des distances très courtes, dessinant des paysages très intimistes et préservés. Ces plateaux donnent naissance et irriguent notamment la vallée de la Lys et de l'Aa, qui entaillent la Cuesta dans un axe nord-est / sud-ouest.

Le site est positionné sur les premières hauteurs de la Cuesta à près de 120 m d'altitude. Ce sont donc des perceptions visuelles de près de 20 km qui sont ainsi possibles sur ces territoires. Les implantations éoliennes seront par conséquent visibles sur de grandes distances et devront être organisées pour favoriser leur lecture.

Le site est positionné sur la partie nord-est d'un plateau de l'Artois, en bordure des micro-paysages de la vallée de la Laquette et de la Nave. Les abords de ces micro-paysages plus creusés, et qualitatifs sont plus sensibles à des implantations éoliennes.

Les implantations des machines devront respecter un certain recul par rapport à ces paysages plus sensibles, en conservant une implantation sur le plateau ouvert. Ces paysages plus qualitatifs participeront avec leur végétation et leur topographie et avec un certain éloignement, à réduire les impacts visuels sur les communes proches.

Les perceptions de la zone d'étude seront très évolutives aux coeurs des vallées de la Laquette, de la Nave et de la Haute Lys, en revanche vers les Flandres et les plaines de la Lys, les dénivelés y sont très faibles, et les perceptions visuelles donc plus lointaines. Le grand éolien trouve ici parfaitement sa place, dans la mesure où des distances confortables sont conservées avec les bords de vallée. Ces vallées qui viennent naître sur le plateau sont relativement marquées, et peuvent favoriser les effets d'écrasement.

Par ailleurs les perceptions ne seront pas localisées, elles s'étendront à une vingtaine de kilomètres, en s'imposant dans le paysage avec une empreinte industrielle sur de nombreux sites. L'effet cumulé avec le parc de la Carnoye, qui lui aussi offre de larges vues et perceptions, alors qu'il est réduit à 6 éoliennes contre 8 dans le présent projet, annonce un effet très impactant sur le paysage qui sera dénaturé. Un parc mal placé mais isolé comme celui de la Carnoye ne devrait pas être densifié de manière linéaire car il va créer un véritable rideau d'éoliennes, qui va tout absorber. L'horizon et les paysages micro sensibles n'y survivront pas.

Page 92/288 du Résumé non technique. l'étude d'impact précise ainsi:

- Perception lointaine

La zone de visibilité du projet réalisée permet d'observer que le parc sera perceptible depuis une large partie des plateaux dans un rayon de 10km autour du projet ainsi que depuis le pays d'Aire. Cette large perception est due à la faible présence de massifs boisés d'intérêt au sein des plateaux et plus particulièrement dans le rayon de 5km où les masses boisées sont plutôt linéaires et accompagnent surtout les versants des vallées et contre-vallées. Les vallées les plus proches étant peu évasées, les zones de non-visibilité se limitent essentiellement au fond de vallée. Depuis les versants, souvent traversés par des axes routiers, les vues peuvent se montrer assez ouvertes vers le plateau où se trouve le projet.

Depuis le Pays d'Aire, les perceptions sont très limitées à l'approche des zones urbaines, par contre dès que l'on s'éloigne, les silhouettes urbaines ne génèrent pas de filtres visuels suffisants pour ne pas percevoir le projet qui se trouve sur une marche topographique dominant la plaine. On peut noter que la perception du parc est quasiment totale depuis les zones de visibilité. En effet la totalité des machines sera visible depuis une large partie du territoire.

Depuis les axes routiers majeurs se trouvant sur le bassin visuel du projet, de larges perceptions opéreront et des covisibilités auront lieu entre le site de la Tirmande (Unesco) et l'entité éolienne Carnoye et du projet du Moulinet.

Les bourgs étant positionnés à la fois en plateaux et en vallées ils ne génèrent que partiellement des filtres visuels ponctuels.

Le parc sera perceptible depuis les franges urbaines et les terrils d'Auchel et Marles-les-Mines.

- Perception proche

En perception proche, les constats sont les mêmes qu'en perception lointaine avec une large visibilité du projet dans sa totalité et de l'entité qu'il forme avec le parc de la Carnoye.

De la même manière, la synthèse globale initiale avec le schéma des coupes page 18 du volet paysager démontre cette problématique de rapport d'échelle défavorable notamment avec les micro paysages proches et de qualité de la vallée du Puits sans Fond « qui peuvent opérer des phénomènes d'écrasement » selon le paysagiste. Coupe B

La coupe C nous montre que le projet se trouve en prise directe avec le patrimoine de l'Unesco, notamment celui d'Auchy au Bois avec le belvédère à 360°. Le secteur d'intérêt paysager de Fiefs, sur un plateau en hauteur aura lui aussi des vues sur le secteur.

De la même manière page 42, l'étude paysagère analyse :

« A l'ouest des Flandres, les premières marches topographiques dessinent la Cuesta. Cette structure topographique est parfaitement identifiable depuis le département du Nord à l'ouest. Les altitudes culminent à près de 200 m.

Depuis ces plateaux, différentes vallées viennent entailler et créer des reliefs marqués, les oscillations topographiques sont importantes et peuvent avoisiner les 100 m de déclivités sur des distances très courtes, dessinant des paysages très intimistes et préservés. Ces plateaux donnent naissance et irriguent notamment la vallée de la Lys et de l'Aa, qui entaillent la Cuesta dans un axe nord-est / sud-ouest.

Le site est positionné sur les premières hauteurs de la Cuesta à près de 120 m d'altitude. Ce sont donc des perceptions visuelles de près de 20 km qui sont ainsi possibles sur ces territoires. Les implantations éoliennes seront par conséquent visibles sur de grandes distances et devront être organisées pour favoriser leur lecture.

Le site est positionné sur la partie nord-est d'un plateau de l'Artois, en bordure des micro-paysages de la vallée de la Laquette et de la Nave. Les abords de ces micro-paysages plus creusés, et qualitatifs sont plus sensibles à des implantations éoliennes.

Les implantations des machines devront respecter un certain recul par rapport à ces paysages plus sensibles, en conservant une implantation sur le plateau ouvert. Ces paysages plus qualitatifs participeront avec leur végétation et leur topographie et avec un certain éloignement, à réduire les impacts visuels sur les communes proches.

Conclusion :

Les perceptions de la zone d'étude seront très évolutives aux coeurs des vallées de la Laquette, de la Nave et de la Haute Lys, en revanche vers les Flandres et les plaines de la Lys, les dénivelés y sont très faibles, et les perceptions visuelles donc plus lointaines. Le grand éolien trouve ici

parfaitement sa place, dans la mesure où des distances confortables sont conservées avec les bords de vallée. Ces vallées qui viennent naître sur le plateau sont relativement marquées, et peuvent favoriser les effets d'écrasement »

La photographie qui illustre la route du « Piemont » RD341 avec un paysage ouvert permet de visualiser l'impact qu'induiront ces 8 éoliennes de 150m de hauteur associées à celles de la Carnoye sur le paysage global, une véritable muraille d'éoliennes.

II L'impact du projet est fort, quelle que soit la variante considérée.

Le pétitionnaire a présenté trois variantes, de 6 à 8 machines. Page 105, il énonce ainsi :

- Prise en compte de l'éloignement des zones sensibles pour la reproduction des oiseaux

Les zones présentant des enjeux en termes de diversité en période de reproduction (haies, talus prairiaux,...) ont été systématiquement évitées par le développeur.

Une variante initiale à 8 machines s'étendait sur une emprise quasi linéaire de 2,5 km entre les « Longs Buissons » au nord et les « Briqueteries » au Sud. Cette variante induisait une emprise importante sur des territoires de reproduction des espèces de plaine et en particulier deux espèces remarquables, le Busard Saint-Martin et le Vanneau huppé. Par ailleurs, cette variante introduisait un effet barrière sur les déplacements locaux et migratoires, effet par ailleurs renforcé par l'orientation générale du parc.

Une seconde variante à 6 machines permettait de réduire l'emprise importante sur les territoires de reproduction des espèces de plaine tout en limitant l'effet barrière sur les déplacements locaux et migratoires.

Néanmoins, certaines machines se trouvaient situées à proximité d'éléments concentrant la diversité et les potentialités (talus herbacés) induisant une certaine attractivité pour l'avifaune (nidification, territoire d'alimentation ou de chasse) et donc un risque de mortalité accru pour les populations locales.

La variante retenue (8 machines) constitue un compromis entre les deux variantes précédentes. Elle permet de réduire l'emprise globale sur la reproduction des espèces de plaine (à 1,8 km) tout en diminuant le risque de collision sur les zones attractives. L'espacement entre les éoliennes demeure inégal (entre 300 mètres pour E4-E5 et 550 mètres pour E1-E2 et jusqu'à 1 km pour E2-E3) et l'orientation peu favorable aux déplacements migratoires mais l'espacement est dans l'ensemble suffisant pour permettre la circulation au sein du parc pour la plupart des espèces occupant régulièrement le secteur.

Si on lit les points faibles des différentes variantes, on s'aperçoit qu'elles sont quasiment identiques, avec à chaque fois un étalement du projet que la MRAE dénonce d'ailleurs dans son avis, en privilégiant une densification du parc existant la Carnoye, sans « étalement » qui induit cet effet barrière pour l'avifaune, les chiroptères, le paysage mais aussi les riverains du parc.

Le cône de vue du château de Liettes n'est pas non plus épargné par ce scénario 3 et l'église classée de Febvin-Palfart au lieu d'entrer en covisibilité avec une seule éolienne, est encerclée de deux éoliennes. Par ailleurs, vu la distance d'1km seulement et le dénivelé entre les aérogénérateurs et l'Eglise Sainte Berthe, un effet de surplomb et d'écrasement risque bien d'opérer.

De la même manière les photomontages page 108 et 109 de l'étude montrent bien l'effet barrière dont vont souffrir les terrils et notamment ceux d'Auchy au Bois avec leur belvédère à 360°.

La vue sera tout bonnement monstrueuse et aura perdu tout intérêt. Un déclassement de facto du site inscrit au patrimoine mondial.

Et concernant l'avifaune et notamment les Busards, on ne voit pas non plus de différence notable, le risque de collision engendré par l'effet barrière est bien réel et aucune des variantes

proposées n'est satisfaisante au regard de la protection de ces espèces. Si on leur ôte tout habitat et tout terrain de chasse, cela revient à les condamner.

Alors quelques MW d'électricité valent-ils ces sacrifices ? Cela mérite réflexion, surtout quand l'étude d'impact du pétitionnaire pêche par l'insuffisance de son analyse des effets cumulés des parcs existants, comme le souligne la MRAE.

III l'impact sur le cadre de vie des habitants

L'autorité environnementale, dans son avis du 23 octobre 2019 invite le pétitionnaire à « *étudier une autre variante du projet, réduites de quelques éoliennes, en retrait du village de Febvin-Palfart et dans la continuité directe du parc de la Carnoye, qui soit moins impactante sur le paysage et la faune.* »

Elle précise que « l'étude paysagère démontre une problématique d'échelle défavorable sur les lieux de vie notamment sur le village de Febvin-Palfart et son église classée monument historique. »

« Les villages les plus impactés sont ceux de Febvin-Palfart, Westrehem et Ligny-les-Aire qui se trouvent sur le même plateau que le projet. En particulier, l'étude paysagère sur les lieux de vie met en évidence des rapports d'échelle défavorables sur le village de Febvin-Palfart et des co-visibilités non négligeables avec son église inscrite situé à 1 kilomètre du projet. Les photomontages présentés par l'exploitant montrent en effet que les éoliennes E3, E7 et particulièrement E8 impactent le cadre de vie des habitants du village. »

Par ailleurs, la MRAE met en évidence la problématique de l'effet cumulé avec les autres parcs déjà construits et en limite de pôle de densification.

Elle dénombre ainsi 191 éoliennes en fonctionnement et raccordées et 79 éoliennes en instruction dans un rayon de 20km. Sachant qu'entre temps les parcs de Mémont, Lisbourg les Groseiller et Fontaine le Sec ont été acceptés.

Ce cumul des parcs induit pour certains villages ou hameaux une saturation visuelle et un véritable encerclement par les aérogénérateurs. Avec tout l'impact visuel et sonore que cela peut induire chez les habitants au quotidien. Si le mitage doit être évité, on doit aussi tenir compte de ces effets pervers qui consiste à densifier une zone à l'excès en encerclant certains hameaux ou villages et en créant des barrières ininterrompues pour l'avifaune et les chiroptères.

Les espaces de respiration sont nécessaires et 2kms ne suffisent pas. Un minimum de 10km devrait être requis pour des pôles aussi denses.

Les analyses des phénomènes d'encerclement proposée par le pétitionnaire page 120 et 121 du volet paysager montrent également une saturation visuelle de certains villages ou hameaux avec 48° pour Beaumetz les Aire, 52° pour Laires, 63° pour Livossart et 72° pour Febvin-Palfart avec les projets en instruction et notamment le Moulinet.

Quand la DREAL recommande aujourd'hui 90° minimum dans un contexte éolien dense et pour permettre aux habitants de ne pas voir leurs lieux de vie complètement industrialisés et transformés. Tout comme la faune nous avons besoin de repères. Or l'éolien à grande échelle dénature les lieux de vie au détriment des riverains.

Même le pétitionnaire reconnaît cette saturation, page 104/288 de l'étude d'impact :

*« La diversité des projets existants (plus de 100 machines dans un rayon de 17km) multiplie les risques de saturation visuelle. Les pôles en cours de densification de la Haute Lys, Vallée de l'Aa et de Coyecques annoncent des enjeux forts quant au maintien de respirations visuelles périphériques aux villages et vallées. Les distances entre chacun des parcs acceptés et préexistants et les typologies d'orientation doivent jouer et être pris en compte **pour maintenir des ouvertures suffisantes pour l'acceptation du projet par la population.** »*

Nous sommes à plus de 200 machines, pas 100. Et les risques d'enfermement sont réels :

Page 104/288 l'étude paysagère :

*« **Le nombre important de parcs éoliens sur le territoire va générer des risques d'enfermement, notamment au niveau des plateaux locaux attenants à la zone de projet et en interface de Rely et potentiellement de Brunehaut. Une implantation dense, compacte, renforçant le projet éolien accordé de La Carnoye permettrait d'optimiser le site d'étude, tout en limitant l'étalement de l'éolien notamment au regard de la Tirmande et de la vallée du Puits sans Fond.** »*

Le pétitionnaire propose pourtant un projet étalé en contradiction complète avec son analyse et l'emprise du projet est des plus importantes, puisqu'il va former une muraille de 1.8km. Désastre paysager et écologique, puisque cette muraille sera perpendiculaire aux flux migratoires.

On a du mal à saisir la cohérence du projet, même la lisibilité n'y est pas « *et il ne s'intègre pas de manière satisfaisante dans le paysage* » comme le souligne la MRAE.

Enfin si l'on tient compte du fait que des habitants résideront à l'année à proximité immédiate de ce parc, il est intéressant d'analyser l'étude acoustique menée par le bureau Acapella

Remarque préliminaire : **il est difficilement compréhensible que les dates inscrites sur les échantillons proposés (par exemple pages 206, 214, 222 etc.) indiquent mai et juin 2015 alors que l'étude titre une évaluation acoustique du 25/03/2016.**

Monsieur PETIT, les dates inscrites sur les échantillons ne devraient-elles pas correspondre à la période concernée par l'étude ?

En analysant de plus près les rapports des points d'écoute, on constate que l'impact acoustique du parc sera fort en nocturne.

A titre d'exemple, Le point 2 Westrethem SO fait état **de dépassements en nocturne de 6 à 9 dB.**

Le point 3 rue Martin à Febvin-Palfart indique des dépassements pouvant aller **jusqu'à 10.5 dB** sur certaines vitesses de vent. Même chose pour Pippemont, hameau de Febvin-Palfart qui est déjà en prise avec le parc de la Carnoye.

Enfin la chambre d'hôtes, point d'écoute 1, située à Westrethem accusera des dépassements de **5.5 dB**.

Or une augmentation de 10dB revient à multiplier l'intensité sonore par 10 !

Peut-on raisonnablement penser que cela est acceptable pour les riverains du parc ? En nocturne qui plus est.

Et qu'on n'oppose pas le terme « magique » de bridage. A Fiefs, les parcs sont sources de nuisances depuis des années et le promoteur malgré de nombreuses interventions sur ses machines ne parvient pas à respecter la loi sur le bruit.

Les riverains ont déposé plusieurs plaintes auprès de lui et des services en charge du respect de la législation, sans succès. Les nuisances sonores non réglementaires persistent et les rendent malades.

L'ANSES avait pourtant proposé une surveillance en continu comme dans les zones aéroportuaires.

Comme le rappelle le pétitionnaire dans son étude, les simulations qui sont faites le sont pour des zones de plaines, pour des éoliennes de 80m de hauteur et non 150m, et ce n'est qu'une simulation sur ordinateur qui peut largement varier en situation réelle.

Page 85 du résumé non technique : *« ces calculs sont liés à des incertitudes, la finalité de l'étude n'est pas de dire précisément si les émergences du voisinage seront conformes à la réglementation mais d'estimer plutôt les risques de dépassements réglementaires afin d'analyser la sensibilité du projet avec l'environnement et d'anticiper ».*

Nous comprenons tout à fait la démarche, étudier pour anticiper. Ce que nous ne comprenons pas, c'est comment le pétitionnaire peut proposer un projet avec des dépassements réglementaires de l'ordre de 10dB.

Pas 1 ni 2 mais 10 dB. Et encore une fois, installer des parcs pour les brider systématiquement ou PAS, car on connaît la perte sèche qui en résulte, explique pourquoi l'on se retrouve avec des parcs comme Fiefs qui posent de graves problèmes de santé aux riverains et que ni la préfecture, ni le promoteur ne savent régler.

Il convient donc dans ces cas-là de prévenir et d'appliquer le principe de précaution, car rien ne peut garantir qu'une fois le parc en place la réglementation sera respectée. Nous avons mille exemples de cela, que ce soit au niveau sonore ou au niveau des suivis de mortalité sur l'avifaune rarement suivis d'effet ou pire, falsifiés comme l'ont constaté la Ligue de Protection des Oiseaux et Ecosphère dans leur étude fine de 2016/2017.

Le pétitionnaire lui-même reconnaît ne pas avoir pu s'appuyer sur les suivis mortalité des parcs environnants pour analyser les effets cumulés.

Un léger dépassement n'est pas aussi nocif en nocturne que 10dB. C'est un signal d'alerte qu'il vaut mieux prendre en compte car une fois le parc construit, l'investissement est trop important pour le mettre à l'arrêt.

IV L'impact fort sur les monuments protégés

Le pétitionnaire dans son volet paysager pointe bien tous les impacts sur les monuments protégés que sont les terrils classés au patrimoine mondial, les églises classées comme Sainte-berthe à Febvin Palfart, ainsi que les églises de Fléchin et Théroouanne. A noter les vallées comme celle du Puits sans Fond de grande qualité et encore préservée.

3.6.2 Patrimoines paysagers majeurs

Le patrimoine Unesco des beffrois marque la frange nord-est de l'aire d'étude éloignée avec notamment le beffroi d'Aire-sur-la-Lys se trouvant dans l'aire d'étude intermédiaire. Au-delà de leur reconnaissance, ils marquent aussi des points de repère visibles dans le paysage des plaines humides.

Le patrimoine Unesco du bassin minier se trouve en partie à proximité immédiate du projet et marque aussi la frange sud-est de l'aire d'étude. Les éléments visibles de ce patrimoine sont les terrils offrant pour la plupart des points de vue plus ou moins aménagés et ouverts sur les plaines humides et les plateaux. Les terrils les plus en prise avec le projet sont ceux du site de la Tirmande et notamment celui d'Auchy-au-Bois avec un belvédère à 360° aménagé sur son sommet.

Un projet de classement des sites funéraires et mémoriels est à l'étude. En ce qui concerne le territoire, les sites repris dans le projet se trouvent en frange est de l'aire éloignée (secteur Fleurbaix/Fromelles à plus de 35 km).

Plusieurs sites classés et inscrits, souvent associés à des paysages remarquables ou à enjeux de protection, sont présents et de manière plus concentrée sur la frange nord de l'aire éloignée. Plus ponctuellement, on retrouve des sites à l'ouest et au sud dont le plus proche se trouve à 6.5 km de la zone de projet (Bomy).

Les ensembles paysagers d'intérêt correspondent principalement à des vallées, des marais et des monts, la vallée de la Lys ainsi que les secteurs de Fiefs et Beaumetz-lès-Aire/Laires étant les plus en prise avec la zone de projet.

On retrouve aussi des secteurs de paysage composite de hauts plateaux et de plaines, et notamment dans l'aire d'étude rapprochée. La majeure partie des belvédères emblématiques du Nord-Pas-de-Calais marquent les franges nord de l'aire d'étude. Le plus proche est celui d'Hesdin (à 22 km) dominant la vallée de la Ternoise. De manière plus éloignée, on retrouve les monts de Watten et Cassel et le mont des Cats qui cumulent d'autres thématiques de protection (paysages remarquables, sites inscrits/classés).

Le territoire présente aussi des secteurs sauvegardés/ZPPAUP/AVAP situés dans les plaines humides et en vallées. Les plus proches sont ceux d'Aire-sur-la-Lys et Guarbecque.

Le photomontage 3.1 de l'Eglise classée ne nous semble pas du tout représentatif. Les éoliennes seront placées sur une butte, derrière l'Eglise à moins d'un kilomètre. Il suffit de se déplacer sur le site en question pour appréhender ce qui va advenir de cette église, qui sera complètement

dominée par ces aérogénérateurs géants de 150m et qui vont la surplomber et l'écraser de par leur dimension et cette disproportion de gabarit. Il faut imaginer d'autres angles de vue et se rendre à 1km d'une éolienne de cette taille pour avoir une vision de l'impact réel.

V Impact écologique

Concernant les chiroptères, espèces protégées, on constate que le pétitionnaire n'a pas suivi les recommandations de la SFEPM dans son étude diagnostic chiroptérologique pour les parcs éoliens terrestres actualisé en 2016.

Celle-ci indique en effet page 16 :

« Les inventaires acoustiques au sol sont la principale méthode qui permet de caractériser l'utilisation des habitats du site de projet par les différentes espèces de chauves-souris. »

Or la MRAE relève bien qu'aucune mesure en continu n'a été réalisée au sol et que cette lacune est à noter eu égard au projet concerné. L'activité chiroptérologique est d'ailleurs jugée moyenne par l'autorité environnementale et celle-ci recommande de compléter l'inventaire par des écoutes en continu au sol afin de qualifier les enjeux d'une manière plus précise.

Quand on sait que les études d'impact récentes faites par les sociétés Epuron et Boralex sur la commune de Febvin-Palfart ont mis en évidence plus d'une dizaine d'espèces de chiroptères dont des espèces très rares comme le Grand Murin, il serait bon de suivre les recommandations de l'autorité environnementale. Les chiroptères se déplaçant pour chasser, pour le Grand-Murin on estime à une dizaine de kilomètre le rayon de chasse, se contenter d'analyser le lieu d'implantation semble léger eu égard aux nombreux gîtes alentours.

Encore une fois, si l'on encercle certains villages ou hameaux, nous avons de grandes chances de mettre en danger les espèces patrimoniales nicheuses.

Le danger est tout aussi important pour les Busards qui nichent sur le site comme l'attestent les études d'impact précitées et plus précises que celle du pétitionnaire Nouvergies : Busard Saint Martin notamment, Busard des roseaux, Vanneaux huppé, Bruant proyer, espèces sensibles à l'éolien.

Enfin l'inventaire botanique a tout de même recensé 155 espèces, dont la Cerisaie des champs, espèce patrimoniale et déterminante de ZNIEFF. Vu l'ampleur du projet et la surface de chemins à créer ou à renforcer par du Ballast, le nombre de camions toupies annoncé pour les fondations, nous doutons fortement de sa pérennité.

VI Impact touristique

Le pétitionnaire évoque à plusieurs reprises l'impact bénéfique au niveau de l'emploi, mais concrètement nous aimerions savoir combien d'emplois durables vont être créés sur le site. Et nous ne parlons pas de la phase chantier avec des ouvriers bien souvent étrangers aux communes impactées.

La communauté d'agglomération de Saint-Omer, la CAPSO, a décidé de cesser tout développement éolien qu'elle estime néfaste au tourisme et aux paysages déjà saturés.

Alors nous ne comprenons pas pourquoi les communes voisines viennent se positionner à la frontière du village de Febvin-Palfart qui ne retirera aucun bénéfice de ces parcs et dont le Conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité contre ce projet.

Par ailleurs cette zone est très attractive au niveau touristique comme l'a rappelé le pétitionnaire dans son étude et nous nous interrogeons sur les effets de ce parc par trop imposant et impactant.

La zone comprend plusieurs GR à proximité immédiate et plusieurs parcours de randonnées et découverte. Ainsi que plusieurs gîtes ou chambres d'hôtes sur Fléchin, Febvin-Palfart ou Westrehem. D'ailleurs le point d'écoute de la chambre d'hôte de Westrehem indique des dépassements non réglementaires qualifiés de fort par le pétitionnaire. Combien d'emplois perdus ? Le pétitionnaire prendra-t-il en charge ces pertes d'activité ?

Enfin, on s'interroge sur le bien-fondé de ce projet ainsi que les motivations de ses décisionnaires.

VII un projet dont les motivations manquent de transparence

Pour commencer, nous souhaiterions obtenir des réponses de la part du chef de projet, Monsieur PETIT.

Des bancs en bois, tables et bacs à fleurs ont été offerts à la commune de Ligny les Aire alors même que vous étiez en négociation pour ce parc éolien du Moulinet.

Quand la conseillère à l'environnement Mme KMIECIK vous a interrogé sur les possibles conflits d'intérêts qui en résultaient, vous avez affirmé que c'était là un don personnel sans aucun lien avec le projet.

Alors notre question, les dons ne sont-ils pas réglementés dans de telles circonstances ? En votre qualité de chef de projet Nouvergies, cela ne pose-t-il pas un problème d'éthique, voire plus grave, de légalité ? Les mesures d'accompagnement ne sont-elles pas réglementées et encadrées par la loi ?

Si vous pouviez répondre à nos questions, Monsieur PETIT, nous vous en serions très reconnaissants. Sans compter que les bancs provenaient de chez Bricorama et l'étude d'impact page 100, renseignements administratifs, indique :

« La société du parc éolien du Moulinet est membre de la société Nouvergies (filiale Holding Familiale maison du treizième détenant 85% du groupe BRICORAMA 800 millions d'euros de CA-5000 collaborateurs+ 100% d'actifs).

NOUVERGIES détient plus 20 millions d'euros d'actifs dans le secteur des énergies renouvelables. »

Par ailleurs, nous souhaitons vous poser une seconde question, concernant cette fois le choix d'implantation du projet final et l'implication des conseillers municipaux de Ligny et Westrehem.

L'étude d'impact indique que 4 conseillers municipaux de Ligny-lès-Aire possèdent 5 des 6 éoliennes sur leurs terrains propres. Et un conseiller municipal de Westrehem. S'ils n'ont certes pas participé au vote, ils ont participé aux délibérations. Alors nous nous interrogeons là aussi sur ce qui est prescrit et proscrit.

Nous aimerions aussi comprendre ce qui a motivé les changements de variantes et d'occupation des sols après les élections municipales de 2014 et le changement de conseillers, comme vous le rappelez dans votre étude d'impact et l'historique du projet.

Si Monsieur PETIT pouvait répondre aux questions légitimes de ses concitoyens.

Pour résumer l'étude d'impact, le parc du Moulinet :

- Créerait une saturation visuelle pour certains hameaux ou villages avec des angles de respiration maximale qui passent à 48° pour Beaumetz les Aire, 52° pour Laires, 63° pour Livossart et 79° pour Febvin-Palfart par exemple.
- Se situe dans une zone de Piémont, zone de rapport d'échelle défavorable selon le schéma régional éolien (SRE).
- Ne viendrait pas densifier le parc de la Carnoye comme préconisé par le SRE et la MRAE mais s'étaler et crée un effet « barrière » avec une ligne de 8 éoliennes, avec un fort impact sur les oiseaux migrateurs.
- Surplomberait le village de Febvin-Palfart et créerait un effet d'écrasement.
- Saturerait visuellement des lieux classés UNESCO comme les terrils d'Auchy au Bois, classés au Patrimoine Mondial, avec une saturation de l'horizon depuis les terrils, ainsi que les églises classées monument historiques, comme l'Eglise Sainte Berthe de Febvin-Palfart notamment, qui serait écrasée sous 8 éoliennes de 150m de hauteur.
- Enfin il y aurait des dépassements du seuil réglementaire au niveau acoustique, plus de 10 Db par endroits, alors que les nuisances des autres parcs en place ont déjà un impact fort sur la santé des riverains (les parcs de Fiefs, Pippemont avec la Carnoye et Beaumetz les Aire notamment) avec des effets cumulés non négligeables et insuffisamment analysés par le pétitionnaire.

Nous, habitants des villages riverains du parc du Moulinet demandons donc instamment à Monsieur le Préfet SUDRY et Monsieur le Commissaire enquêteur Houdain de prendre en compte les avis de trois autorités indépendantes et éclairées :

1- L'avis de la MRAE qui dénonce notamment l'impact du projet sur le village de Febvin-Palfart et qui recommande au promoteur Nouvergies « *d'étudier une autre variante de projet, réduite de quelques éoliennes, en retrait du village de Febvin-Palfart et dans la continuité directe du parc éolien de la Carnoye, qui soit moins impactante sur le paysage et la faune.* »

2- L'avis de la DREAL des Hauts de France et son rapport de novembre 2019 qui invite les préfetures à évaluer et prendre en considération les risques d'encerclement des communes et le degré de saturation visuelle :

« Au regard du contexte éolien très dense de la région et pour prendre en compte une mobilité minimale du regard, le seuil retenu pour les angles de vue sans éoliennes est de 90°. Un indice d'occupation des horizons supérieurs à 120° est déjà un premier signe d'alerte, notamment si la majorité des secteurs occupés se trouvent à moins de 5kms. »

3- L'avis de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République, qui concluait il y a quelques semaines à Pau :

"La capacité à développer massivement de l'éolien est réduite. On pourra le faire où il y a consensus, mais le consensus autour de l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays", a-t-il déclaré lors d'une table ronde sur "l'écologie dans nos territoires" le 14 janvier à Pau. " Il y a l'éolien offshore, qu'on a développé et relancé très fortement ", a poursuivi le chef de l'Etat. Emmanuel Macron a également insisté sur les " deux réserves formidables " que constituent les énergies solaire et hydraulique, qualifiées de "modèle français".

Nous joignons à notre contribution, des photomontages tirés de l'étude d'impact ainsi que des photographies prises sur les lieux de vie de certaines habitations et sur le belvédère UNESCO.

Celles-ci montrent que les lieux de vie situés à proximité immédiate, 560m à peine, seront en prise directe avec le projet, sans aucun filtre visuel, notamment sur les communes de Febvin-Palfart et la rue du Moulin sur Ligny-lès Aire.

Même chose pour le belvédère UNESCO des terrils d'Auchy au Bois.

- d'un **courrier de 3 pages** correspondant à la copie d'écran internet relatif à la pétition ouverte en ligne par l'association sur le thème « **non à la destruction massive de nos campagnes par l'éolien** » - 200 personnes ont signé

The screenshot shows a web browser window with several tabs open. The active tab is titled "Pétition - NON à la destruction massive de nos campagnes par l'éolien!". The URL in the address bar is "https://www.change.org/p/vent-de-coler-non-a-la-destruction-massive-de-nos-campagnes-par-l-eolien". The page features the Change.org logo and navigation links: "Lancer une pétition", "Mes pétitions", "Parcourir les pétitions", "Nous soutenir", and "Se connecter". The main heading reads "NON à la destruction massive de nos campagnes par l'éolien!". Below this is a progress bar showing "200 ont signé. Allez jusqu'à 500 !". A photograph of a wind farm is displayed. The text below the photo states: "Association POUR L'AVENIR DES CAMPAGNES a lancé cette pétition adressée à vent de colere et à 2 autres". The petition title is "Pétition contre le projet éolien de Ligny-lès-Aire, 8 éoliennes de 150m de hauteur à 560m des premières habitations." Below the title is a sign-up form with fields for "Prénom", "Nom de famille", "E-mail", "France" (country), and "Ville". There is also a "Code postal" field. At the bottom of the form are two radio button options: "Oui ! Dites-moi si cette pétition est victorieuse et comment je peux en aider d'autres" and "Non, Je ne veux pas être informé.e si cette pétition ou une autre progresse." A red button labeled "Signez cette pétition" is positioned at the bottom right of the form area. The browser's taskbar at the bottom shows various application icons.

NON à la destruction massive de nos campagnes par l'éolien!



Association POUR L'AVENIR DES NOSTRES CAMPAGNES a lancé cette pétition adressée à vent de colère et à

Pétition contre le projet éolien de Ligny-lès-Aire, 8 éoliennes de 150m de hauteur à 560m des premières habitations.

Autour de Ligny les Aire, on compte déjà près de **250 éoliennes dans un rayon de 17km**. Dans le Haut-Artois/Ternois les espaces disponibles sont systématiquement exploités par les promoteurs, pas une commune qui n'ait son parc éolien, pour des raisons strictement financières et au mépris des riverains. Plus un seul espace de respiration.

Les éoliennes sont devenues omniprésentes dans nos villages et nos territoires ruraux disparaissent sous ces monstrueuses machines.

Nuisances sonores, visuelles, santé dégradée, disparition des espèces protégées, baisse de l'immobilier, hausse du prix de l'électricité et du carburant, hausse des émissions de gaz à effet de serre, l'éolien est une vaste supercherie qu'il nous faut dénoncer et combattre.

Ensemble, luttons contre la destruction durable !

Nous vous remercions pour votre soutien. Association Pour l'Avenir de nos
Campagnes : pourlavenirdenoscampagnes@outlook.fr

- de **9 photocopies de photographies** (2 prises du domicile de Mme D'OLIVIER QUINTAS rue du moulin à Ligny les Aire – 1 prise du même domicile avec vue sur le parc de la Carnoye – 1 prise du belvédère d'Auchy-au-bois avec vue sur le parc de la Carnoye - 5 photographies extraites du dossier d'enquête)





Épuy Maison de Noël Mère d'Obier Quintas 17Km de La Courge Pied de sa maison

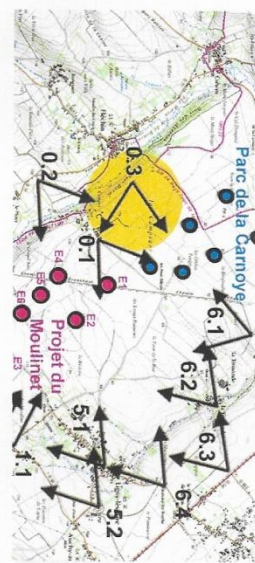


La Croix depuis Belvedere Avdy au Bois

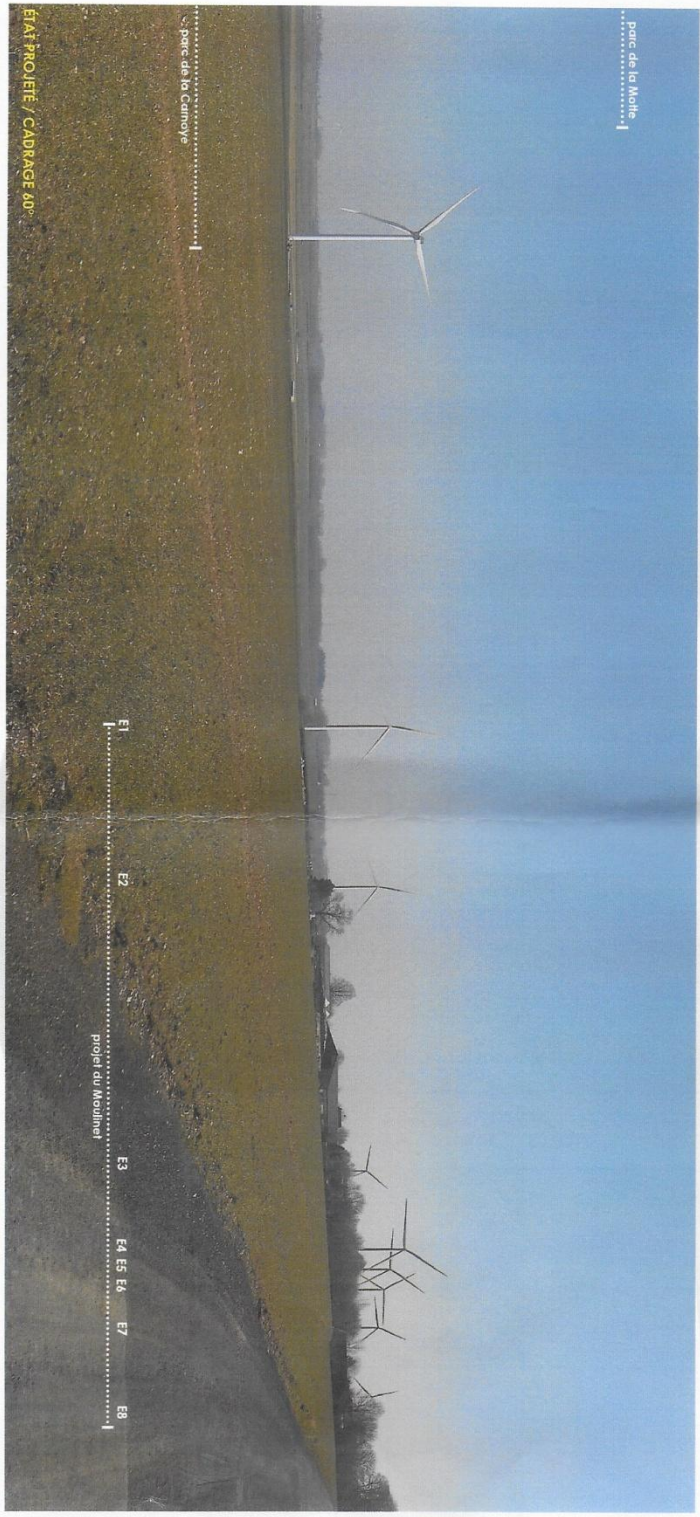




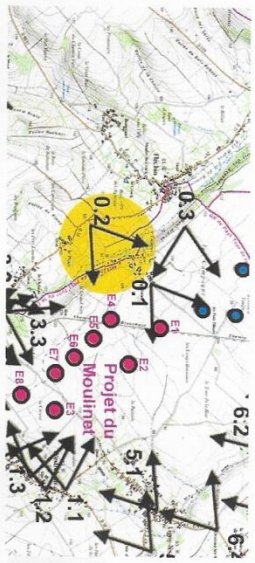
Photomontage 0.3 : Pippemont nord-ouest / Parc de la Carnoye



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISÉE À 60°

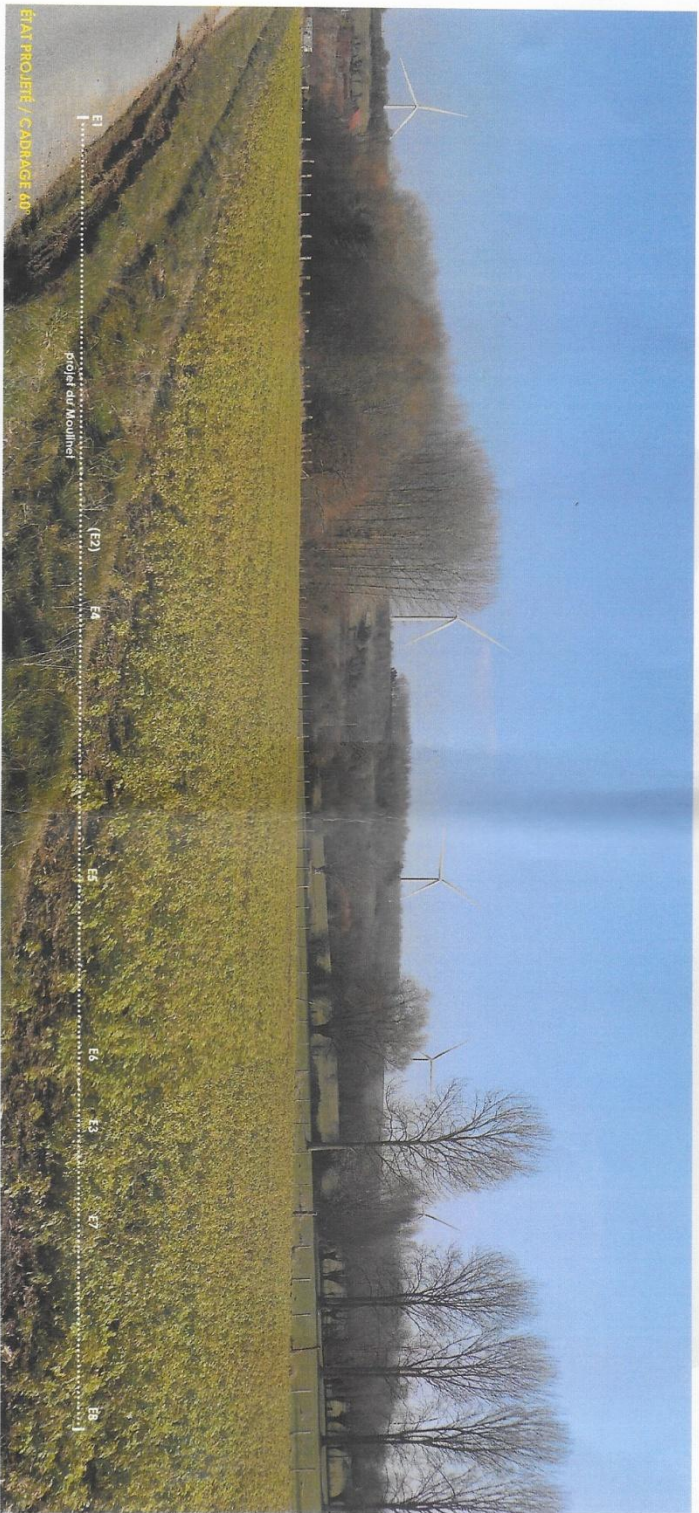


ETAT PROJETÉ / CADRAGE 60°



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉUSITE A 60°

Photomontage 0.2 : 0.2 : Pippemont sud-est / A l'intersection de la D77



ETAT PROJETÉ / CADRAGE 60°



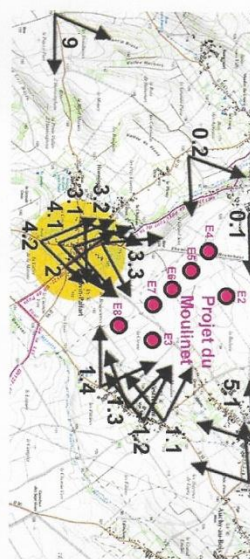
VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISÉE À 60°

Photomontage 0.1 : Pippemont - Rue de la Tirmande / sortie nord-est



ETAT PROJETÉ / CADRAGE 60°

projet du parc éolien du Moulinet - 143 - Epure paysage - Volet paysager

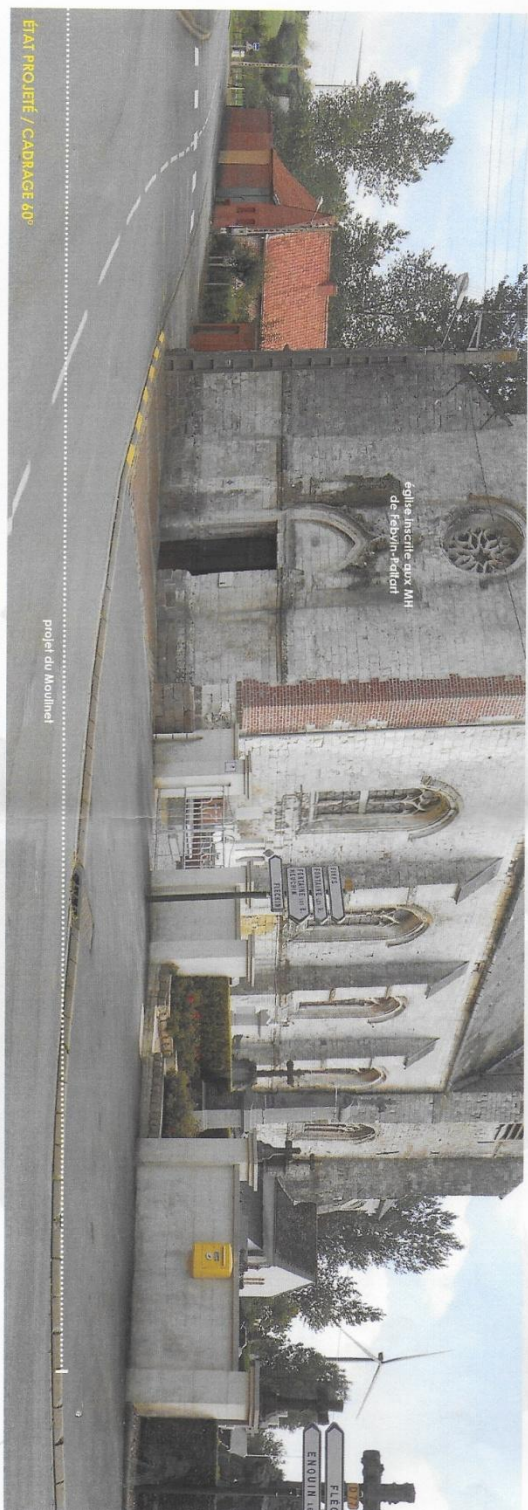


VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISÉE À 60°

Photomontage 3.1 : D77 / Au pied de l'église de Febvin-Palfart



E5



E8

Cette dernière photographie figure 2 fois dans le registre (elle faisait partie du paquet remis lors de la permanence)

Le _____ à _____ heures

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, _____ déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,
du _____ au _____
de _____ heures à _____ heures
et de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre par 10 (dix) personnes
(pages n°s 2 à 15).

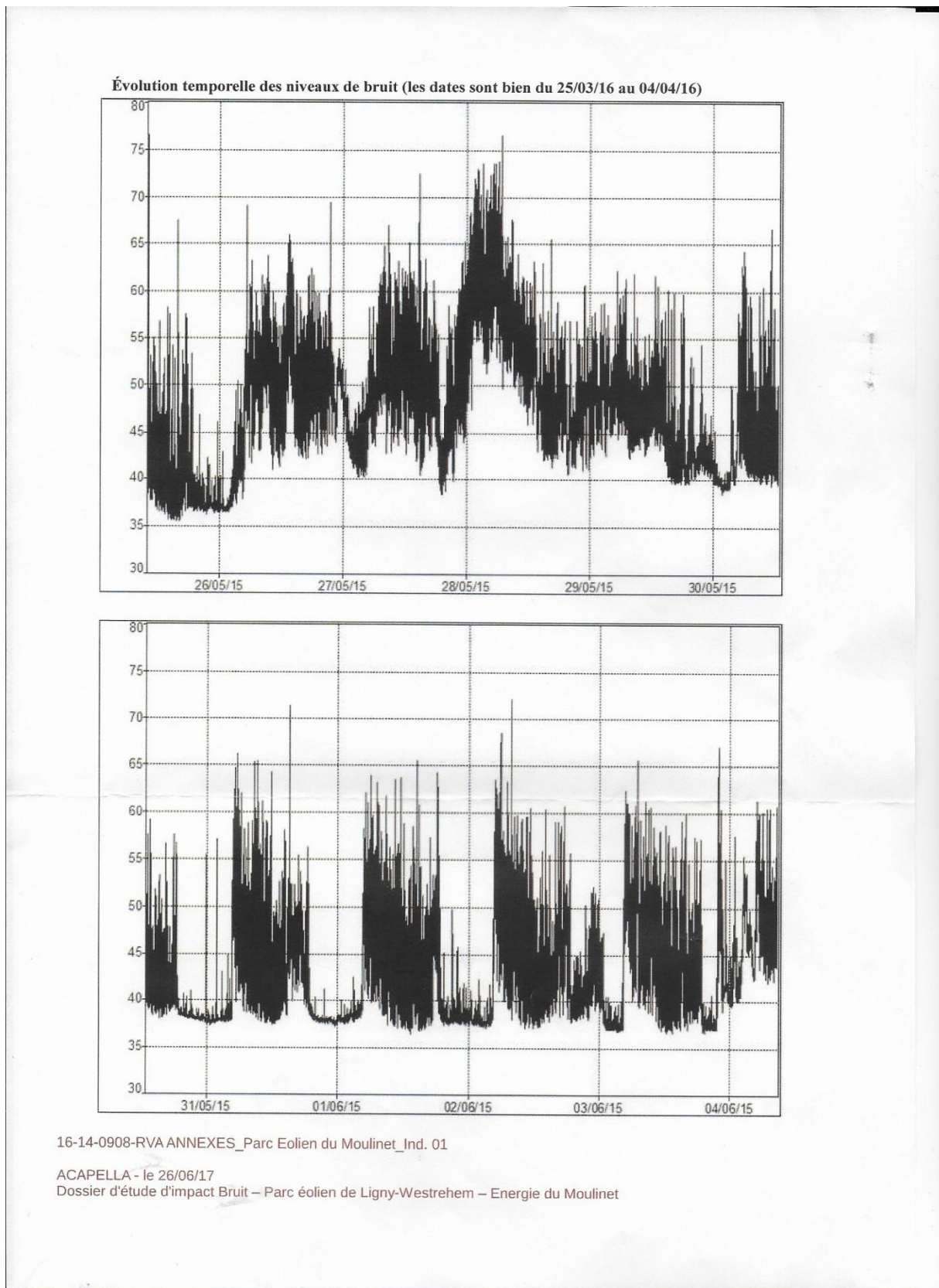
En outre, j'ai reçu 10 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

- 1 - Lettre en date du 30 janvier 2020 de M. Alain Bachuy, Pat de la CARIBBE
- 2 - ~~lettre non datée~~ de M^r TRINEL - MASSET (Revue en main propre)
- 3 - Lettre en date du non datée de M^{me} OLIVIER QUINTAS Daudou (Revue en main propre)
- 4 - ~~lettre non datée~~ de M^r Martel Daudou de Naguachamp (Revue en main propre)
- 5 - Lettre en date du courrier du 17 janvier 2020 de M. X. Bertrand Pelt Regimier Hauts de France - Copie de la lettre adressée au Président de la République
- 6 - Courrier du 6/2/2020 de M^r KHIECIK Bernard
- 7 - Courrier du 6/2/2020 de M^{me} KHIECIK Darise
- 8 - Pétition de 14 pages signée par 276 personnes
- 9 - Courrier non daté de l'Association Pour l' honneur de nos compatriotes
- 10 - Courrier non daté de l'Association Pour l' honneur de nos compatriotes
avec photos

Revoir au registre 7


HOUDAIN Michel
Commissaire-Enquêteur

-d'une copie de l'étude acoustique où figurent différentes dates



R61 - mention portée sur le registre par **Mme FLOURY Farida** à la suite de cette remise de copie de l'étude acoustique :

« Les échantillons présentés ne correspondent pas à la période annoncée »

Signé

- remise de 6 copies de l'étude acoustique et concernant des vues aériennes

Point 3 – Febvin-Palfart rue Martin

Emplacement de la mesure : le long de la rue Martin à Febvin-Palfart, au Sud du projet, dans le jardin à l'arrière du logement

Distance à la première éolienne du projet (E8) = 750 m

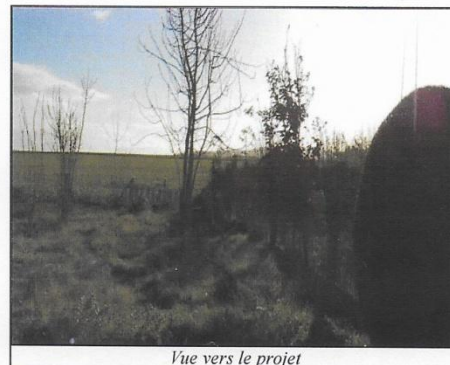
Adresse : 10 rue Martin à Febvin-Palfart chez Mr et Mme Boutillier

Période de mesure : du 25/03/16 à 16h au 04/04/16 à 11h10

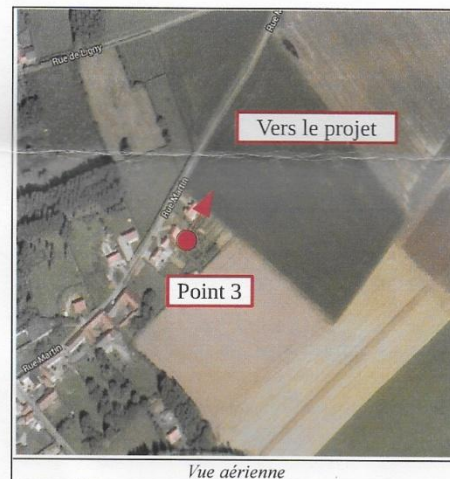
Conditions météorologiques : Temps de nuageux à clair – Températures comprises entre 2 et 15°C – Vent faible à fort principalement de secteur O à O-SO – Quelques périodes de pluie

Sources de bruit : Activité humaine, bruit dans la végétation, circulation (D95)

Photos de la mesure



Vue aérienne et IGN de l'emplacement de mesure et du secteur



16-14-0908-RVA ANNEXES_Parc Eolien du Moulinet_Ind. 01

ACAPELLA - le 26/06/17

Dossier d'étude d'impact Bruit – Parc éolien de Ligny-Westrehem – Energie du Moulinet

Point 2 – Westrehem Sud-Ouest

Emplacement de la mesure : à la sortie Sud-Ouest de Westrehem, le long de la D94, au Sud-Est du projet, dans le jardin à l'arrière du logement

Distance à la première éolienne du projet (E8) = 670 m

Adresse : 76 rue d'Hesdin à Westrehem chez Mr et Mme Tailly

Période de mesure : du 25/03/16 à 16h au 04/04/16 à 11h30

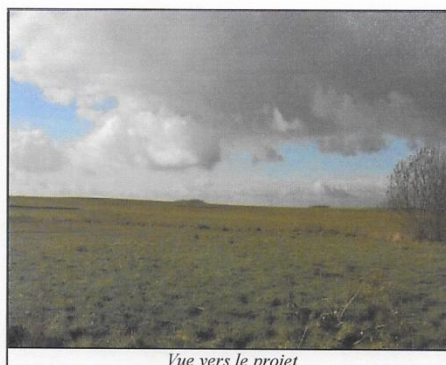
Conditions météorologiques : Temps de nuageux à clair – Températures comprises entre 2 et 15°C – Vent faible à fort principalement de secteur O à O-SO – Quelques périodes de pluie

Sources de bruit : Activité humaine, bruit dans la végétation, circulation (D94)

Photos de la mesure

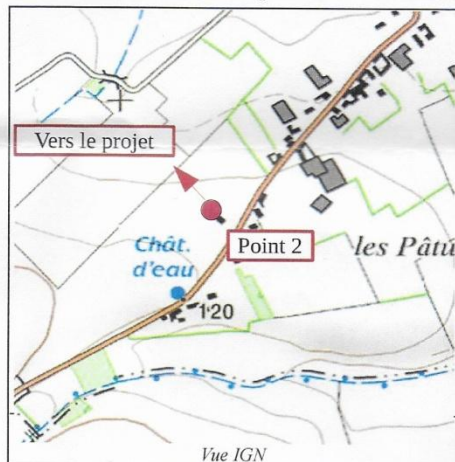


Vue vers le logement

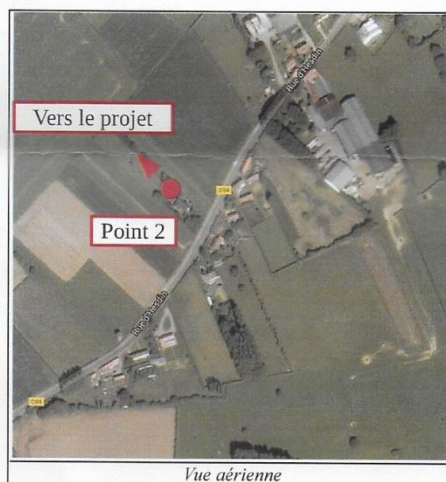


Vue vers le projet

Vue aérienne et IGN de l'emplacement de mesure et du secteur



Vue IGN



Vue aérienne

16-14-0908-RVA ANNEXES_Parc Eolien du Moulinet_Ind. 01

ACAPELLA - le 26/06/17

Dossier d'étude d'impact Bruit – Parc éolien de Ligny-Westrehem – Energie du Moulinet

Point 8 - rue du Moulin Ligny

Emplacement de la mesure : à la sortie Sud-Ouest de Ligny-lès-Aire, à l'Est du projet, dans le jardin sur le côté du logement

Distance à la première machine du projet (E2) = 566 m

Adresse : 34 rue du moulin à Ligny-lès-Aire chez Mr et Mme Kmiecik

Période de mesure : du 25/03/16 à 16h au 04/04/16 à 13h30

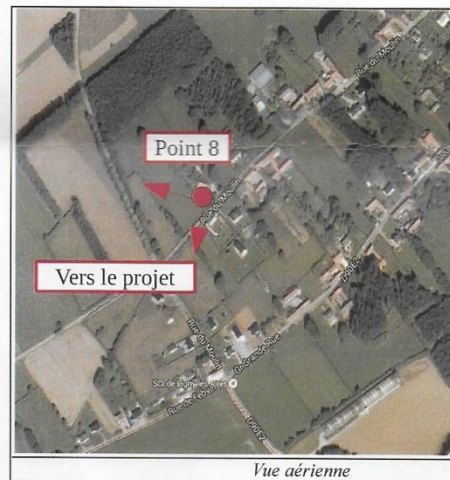
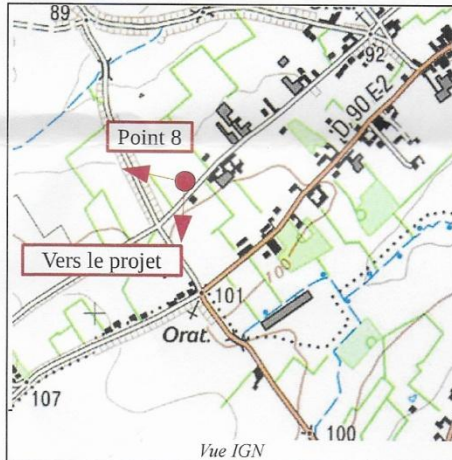
Conditions météorologiques : Temps de nuageux à clair – Températures comprises entre 2 et 15°C – Vent faible à fort principalement de secteur O à O-SO – Quelques périodes de pluie

Sources de bruit : Activité humaine, bruit dans la végétation

Photos de la mesure



Vue aérienne et IGN de l'emplacement de mesure et du secteur



16-14-0908-RVA ANNEXES_Parc Eolien du Moulinet_Ind. 01

ACAPELLA - le 26/06/17

Dossier d'étude d'impact Bruit – Parc éolien de Ligny-Westrethem – Energie du Moulinet

Point 8 - rue du Moulin Ligny

Emplacement de la mesure : à la sortie Sud-Ouest de Ligny-lès-Aire, à l'Est du projet, dans le jardin sur le côté du logement

Distance à la première machine du projet (E2) = 566 m

Adresse : 34 rue du moulin à Ligny-lès-Aire chez Mr et Mme Kmiecik

Période de mesure : du 25/03/16 à 16h au 04/04/16 à 13h30

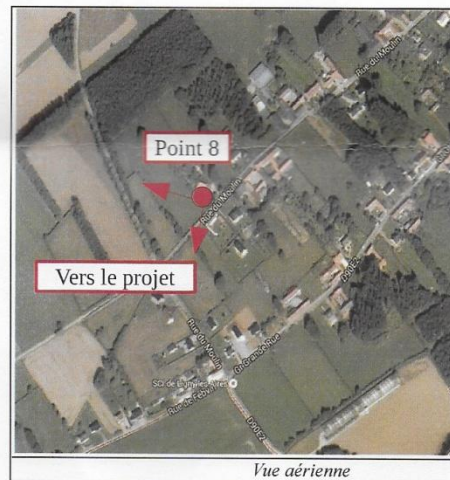
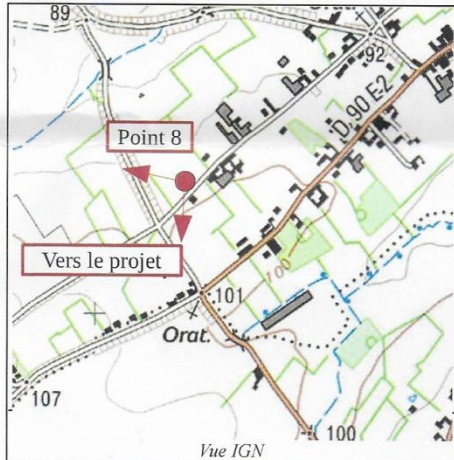
Conditions météorologiques : Temps de nuageux à clair – Températures comprises entre 2 et 15°C – Vent faible à fort principalement de secteur O à O-SO – Quelques périodes de pluie

Sources de bruit : Activité humaine, bruit dans la végétation

Photos de la mesure



Vue aérienne et IGN de l'emplacement de mesure et du secteur



16-14-0908-RVA ANNEXES_Parc Eolien du Moulinet_Ind. 01

ACAPELLA - le 26/06/17

Dossier d'étude d'impact Bruit – Parc éolien de Ligny-Westrethem – Energie du Moulinet

Point 7 - Moulin de Ligny

Emplacement de la mesure : à la sortie Sud-Ouest de Ligny-lès-Aire, à l'Est du projet, dans le jardin à l'avant du logement

Distance à la première machine du projet (E3) = 570 m

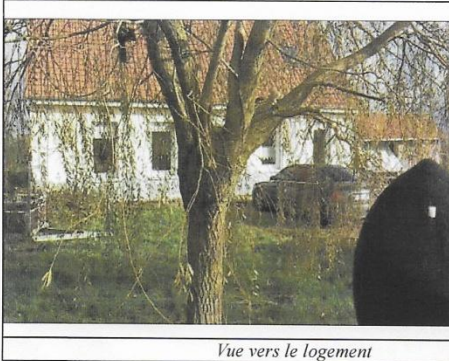
Adresse : 12 rue de Febvin à Ligny-lès-Aire chez Mr Funari

Période de mesure : du 25/03/16 à 16h au 04/04/16 à 13h10

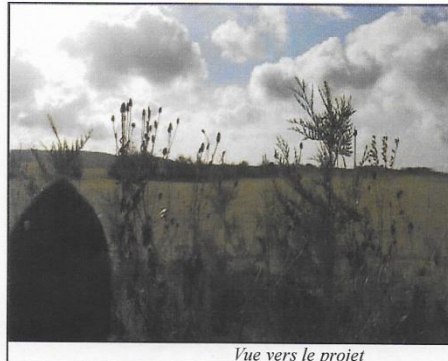
Conditions météorologiques : Temps de nuageux à clair – Températures comprises entre 2 et 15°C – Vent faible à fort principalement de secteur O à O-SO – Quelques périodes de pluie

Sources de bruit : Activité humaine, bruit dans la végétation

Photos de la mesure

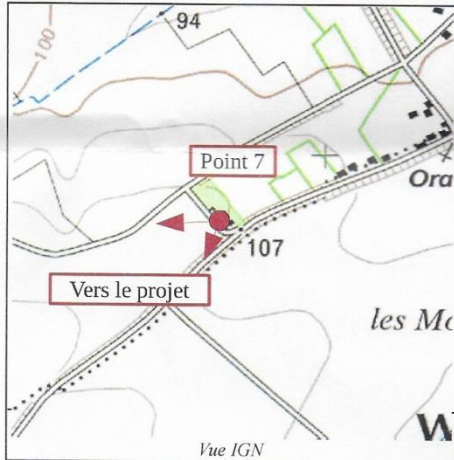


Vue vers le logement



Vue vers le projet

Vue aérienne et IGN de l'emplacement de mesure et du secteur



Vue IGN



Vue aérienne

16-14-0908-RVA ANNEXES_Parc Eolien du Moulinet_Ind. 01

ACAPELLA - le 26/06/17

Dossier d'étude d'impact Bruit – Parc éolien de Ligny-Westrehem – Energie du Moulinet

Point 6 - Pippemont

Emplacement de la mesure : à la sortie Nord de Pippemont, à l'Ouest du projet, dans la cour à l'avant du logement

Distance à la première machine du projet (E4) = 700 m

Adresse : 9 rue de la Tiremande à Febvin-Palfart chez Mr et Mme Ghys

Période de mesure : du 25/03/16 à 16h au 04/04/16 à 10h20

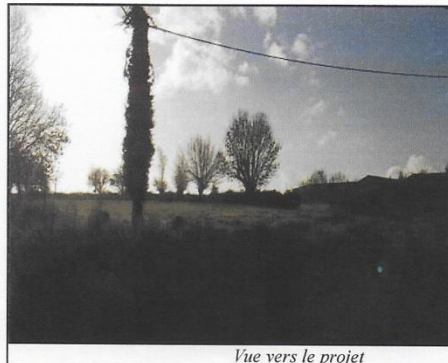
Conditions météorologiques : Temps de nuageux à clair – Températures comprises entre 2 et 15°C – Vent faible à fort principalement de secteur O à O-SO – Quelques périodes de pluie

Sources de bruit : Activité humaine, bruit dans la végétation

Photos de la mesure

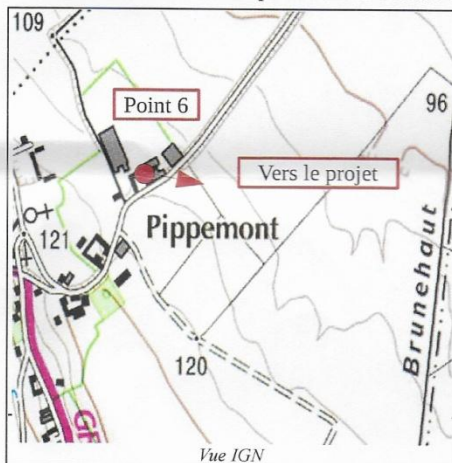


Vue vers le logement

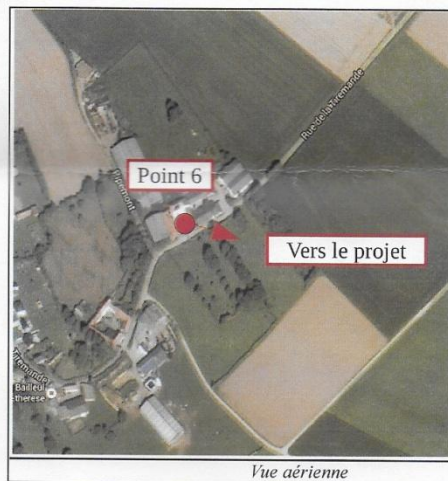


Vue vers le projet

Vue aérienne et IGN de l'emplacement de mesure et du secteur



Vue IGN



Vue aérienne

16-14-0908-RVA ANNEXES_Parc Eolien du Moulinet_Ind. 01

ACAPELLA - le 26/06/17

Dossier d'étude d'impact Bruit – Parc éolien de Ligny-Westrehem – Energie du Moulinet

Point 5 – Le Plouy

Emplacement de la mesure : à la sortie Nord-Ouest de Febvin-Palfart, le long de la D77, au Sud-Ouest du projet, dans le jardin à l'arrière du logement

Distance à la première éolienne du projet (E4) = 1 080 m

Adresse : 16 rue de Saint-Omer chez Mr et Mme Bourgeois

Période de mesure : du 25/03/16 à 16h au 04/04/16 à 10h00

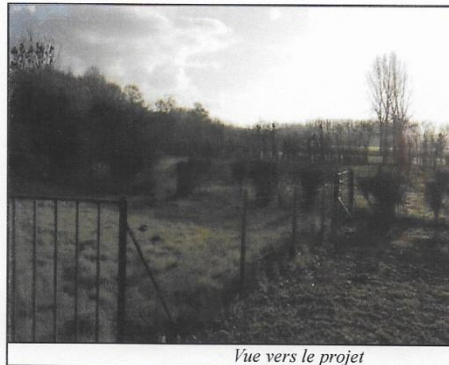
Conditions météorologiques : Temps de nuageux à clair – Températures comprises entre 2 et 15°C – Vent faible à fort principalement de secteur O à O-SO – Quelques périodes de pluie

Sources de bruit : Activité humaine, bruit dans la végétation, circulation (D77)

Photos de la mesure

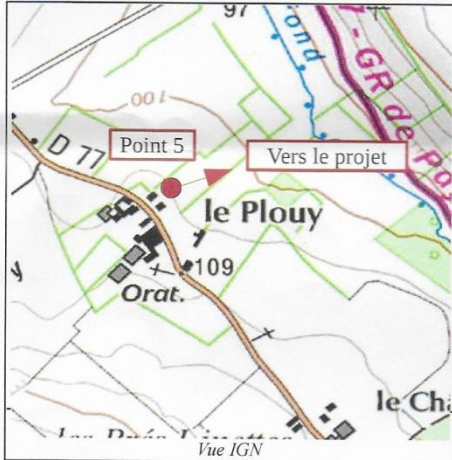


Vue vers le logement

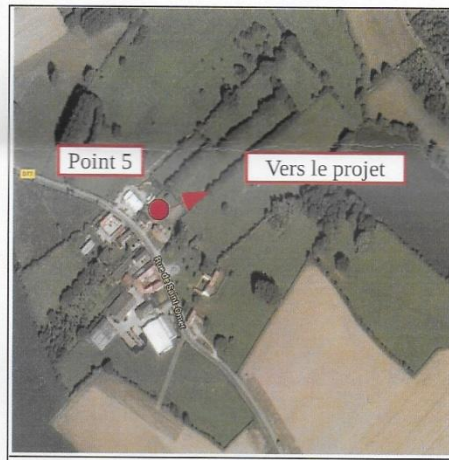


Vue vers le projet

Vue aérienne et IGN de l'emplacement de mesure et du secteur



Vue IGN



Vue aérienne

16-14-0908-RVA ANNEXES_Parc Eolien du Moulinet_Ind. 01

ACAPELLA - le 26/06/17

Dossier d'étude d'impact Bruit – Parc éolien de Ligny-Westrehem – Energie du Moulinet

Signé Mmes FACON et FLOURY

Remise par Mme FACON Jocelyne de 4 courriers non signés

C10 - Courrier de 2 pages de **Mr GARAY Adrian**

demeurant 20 rue de l'église 62134 Prédefin

M. GARAY Adrian

20 rue de L'Eglise

62134 Predefin

C10

Je m'oppose à ce projet pour de nombreuses raisons.

Je suis très écologiste, et quand j'entends dire que les éoliennes sont des moulins à vent, mes cheveux se hérissent. J'ai vu plusieurs reportages sur les minerais rares de Chine. Alors j'aimerais poser des questions au promoteur Nouvergies puisque l'enquête publique est faite pour cela, obtenir des réponses honnêtes de la part du promoteur.

De quoi seront composées vos huit machines ?

Combien de béton armé pour chaque socle ? En cas de Repowering, utiliseriez-vous le même socle pour la nouvelle éolienne ?

Combien de fibre de verre ou autre pour les pâles ? Recyclables ?

Y a-t-il tes terres rares dans vos aérogénérateurs ? Et d'où proviennent ces terres rares ou minerais rares, quels sont-ils ? Sont-ils inoffensifs et propres ? Peuvent-ils engendrer des maladies aux ouvriers qui les extraient ? D'où proviennent ces minerais ? Et les enfants chinois ont-ils participé à leur extraction car j'ai lu une fois un article qui m'a donné envie de vomir. Ils disaient qu'ils souffraient de leucémie après avoir travaillé là dedans.

Alors c'est vrai ou pas cette histoire de minerais rares ?? Car entre la peste et le choléra, l'éolien et le nucléaire, on sait plus quoi penser. Et si c'est pour avoir les deux, un suffit !!!

Et quand est-ce que vous comptez passer au 100% renouvelable ? J'arrive pas à comprendre vu que la meilleure énergie renouvelable, l'hydraulique on pourra peut être pas mettre des milliers de barrages, comment avec vos éoliennes vous allez faire pour remplacer toutes les centrales en 2050 ? Vous avez trouver des batteries et combien ça va nous couter aussi ? Car l'edf merci l'augmentation, on commence à payer cher, trop cher.

Et aussi cette histoire du CO2 me tracasse. On entend tout et son contraire. Le site RTE a l'air de dire quand on regarde les graphiques, que plus on fait de l'éolien et plus on fait marcher les centrales à gaz.

L'Allemagne souvent est montrée en exemple, mauvais exemple vu combien ils polluent. Pourtant avant on pensait qu'ils étaient verts. Mais le pire c'est bien le charbon. On peut pas dire que c'est propre si ?

Et le gaz c'est pareil. Alors comment vous faites quand il n'y a pas de vent, ça ça m'intéresse.

Et dites pas qu'il y a toujours du vent quelque part. merci

**C11 - Courrier de 4 pages de Mme GARAY
demeurant 20 rue de l'église 62134 Prédefin**

Mme Garay
20 rue de l'Eglise
62134 Predefin

Je tiens à participer à l'enquête publique pour la seconde fois. J'ai participé à la précédente déjà. Ce que j'aimerais dire, c'est que nous nous sommes tu trop longtemps.

J'ai le souci de la planète, j'ai le souci des oiseaux, des insectes, des chauves-souris. Je souhaiterais protéger tout cela. Je fais beaucoup d'efforts au quotidien pour aider les oiseaux en hiver par exemple, pour qu'ils puissent survivre ce qui n'est pas toujours évident vu les conditions et la pollution et le manque d'habitats.

Il faut le dire, l'être humain détruit tout ce qu'il touche. Nous avons un devoir envers la planète, envers les autres espèces. Et je pense aujourd'hui sincèrement, après m'être renseigné et avoir beaucoup lu sur le sujet, que cette histoire d'éoliennes, c'est un nouveau marché, du capital, des actions. C'est vert comme le dollar mais absolument pas le vert de nos campagnes.

Il nous faut nous autres habitants qui voulons réellement sauver la planète, espérer un avenir, il nous faut nous regrouper et trouver d'autres solutions plus respectueuses de notre environnement.

Il y a tellement à faire, mais il faut commencer à réfléchir à de vraies solutions. Pas boire bêtement un discours tout fait et absolument pas sincère.

Qui croirait que les grosses sociétés œuvrent de manière totalement désintéressée pour notre planète ? Dans ce cas je vous invite, vous société éolienne à faire cela de manière désintéressée, sans engranger autant de bénéfices. Montrez-nous que tout ceci est une histoire d'écologie et pas autre chose.

Je tiens aussi à dire qu'on en a assez de ces éoliennes. Je vous invite à venir chez moi, vous verrez le soir des centaines de clignotements rouges. Partout, partout. Je ne sais plus ce qu'est la nuit. Nous sommes venus d'Angleterre pour le calme, la campagne, la nature, les oiseaux. Et depuis quelques années nous sommes dévastés par ce qui se passe ici. Nous sommes attristés, nous nous demandons avec mon mari quand cela va-t-il s'arrêter. On a participé déjà à deux enquêtes, Boralex Palfart et Boralex Fontaine les Boulans, ils veulent mettre 11 éoliennes tout près de chez nous. Notre amie de l'association vient de nous dire qu'un autre projet allait passer en enquête publique encore, vers Prédefin.

Alors nous demandons au Président, quand cela va-t-il s'arrêter car nous n'en pouvons plus. Mais nous ne voulons pas renoncer et retourner en Angleterre. Nous aimons la France, nous sommes venus ici pour ses paysages. Et nous sommes tristes de voir que les élus des conseils municipaux pour quelques euros détruisent un village, des paysages, des êtres vivants. Tout cela pour quelques euros. Car ne donnez plus de subventions aux communes pour l'installation des parcs éoliens et vous verrez combien en réclament. Tout à coup ils deviennent écologistes. Replantez donc des arbres pour les gazs à serre,

ça sera beaucoup plus efficace, ça fera des abris pour tous les êtres vivants, et ça sera bon pour la planète.

Mais je n'ai jamais entendu que le béton était bon en quoi que ce soit et en plus nos recherches nous ont montré que finalement très peu d'énergie est produite en définitive.

Alors je demande quel est l'intérêt pour la planète. Il faut cesser cette folie. C'est mon avis.

Janet

Elle a écrit à tout le monde, au préfet, au député, au président du conseil régional. Le courrier date du 5 janvier. Officiellement, personne n'a encore répondu. La maire de La Chaussée-sur-Marne et conseillère régionale (MoDem) du Grand Est, Isabelle Pestre, pose pourtant une bonne question. Les terres agricoles de Champagne-Ardenne, où poussent comme des champignons les éoliennes de la transition énergétique, sont-elles condamnées à digérer *ad vitam aeternam* les blocs de béton qui portent et soutiennent ces centaines de gigantesques mats (1) une fois qu'ils seront mis au rencart ? Ce qui ne saurait plus tarder, après quinze à vingt années de fonctionnement.

« On ne cultive pas sur un mètre de terre ! »

Or, il se trouve que la plus ancienne éolienne de Champagne-Ardenne – propriété privée –, est justement installée depuis 2002 à La Chaussée-sur-Marne. La pionnière a récemment fait place à sa grande sœur, plus haute (200 mètres), plus moderne, plus puissante aussi. L'engin flambant neuf s'est planté sur le même périmètre que sa devancière **mais à 30 mètres de là, faute de pouvoir se fixer sur l'ancien socle.**

Comme Mme la maire (elle-même agricultrice) n'est pas chez elle, ça aurait pu lui faire ni chaud ni froid. Mais ses propres terres accueillant aussi deux éoliennes, elle s'est inquiétée de savoir, lors du dépôt du permis de construire, ce qu'allaient devenir les fondations des anciennes. « Et là, catastrophe ! La loi occulte complètement cette problématique », assure-t-elle.

Isabelle Pestre n'a pas tout à fait raison, mais pas tort non plus. Quand une éolienne est démontée, la loi impose aux opérateurs d'araser son emprise (entre 500 et 1 000 m²) sur un mètre de profondeur en zone agricole, sur deux mètres en zone forestière. « *Une catastrophe écologique* », répète pourtant l'élue. « *On ne cultive pas sur un mètre de terre. Les racines du blé plongent à 1,20 mètre, celles de la luzerne entre 2 et 3 mètres, du maïs à 1,80 mètre. Pour que la terre soit nourricière, il faut que l'eau puisse s'infiltrer et remonter par capillarité. Les fondations en béton ne permettent pas ces échanges. La terre est morte ! Il faut contraindre les opérateurs à rendre la terre agricole à son état d'origine.* »

Pour chaque mât, ce nettoyage intégral les obligerait donc à soustraire quelque 1 000 à 1 500 tonnes de béton et de ferraille du sous-sol, l'équivalent de 500 mètres cubes de matériaux et de gravats a priori recyclables et valorisables dans le bâtiment et les travaux publics. « *La loi nous impose actuellement des obligations impératives que nous respectons. Si demain, le contexte réglementaire évolue, nous saurons techniquement nous adapter* », réplique Benoît Comfaits, le directeur régional de Net Wind, l'un des gros bras du secteur en France.

Quand bien même le monde agricole n'est pas le dernier à bénéficier de la manne éolienne (en moyenne 5 000 à 6 000 euros de revenu annuel pour un mât de 2,2 à 3 MW), il n'est pas complètement insensible à la qualité de son sous-sol. « *Les protocoles d'accord entre opérateurs et propriétaires doivent prévoir le démantèlement intégral, sinon c'est le système Ponce Pilate, j'installe, j'exploite et quand le contrat est terminé, je m'en lave les mains* », ironise Thierry Poncelet, chargé des questions d'environnement à la chambre d'agriculture de la Marne.

C'est bien ce que redoutent, en effet, les propriétaires fonciers et que dénoncent, par ricochet, les anti-éoliens. « *Quand le bail emphytéotique signé entre le promoteur et le propriétaire arrive à expiration, donc en fin d'exploitation, le propriétaire devient entièrement responsable de l'équipement ou de ce qu'il en reste. S'il souhaite enlever les fondations résiduelles qui ne l'auront pas été au moment du démantèlement, ce sera entièrement à sa charge* », assure l'Axonais Jean-Louis Doucy, membre de « Stop Éolien 02 ».

C'est précisément pour financer a priori le démantèlement (désormais imminent) de leurs parcs éoliens que la loi impose aux promoteurs de provisionner 50 000 euros pendant la période de production. « *C'est largement insuffisant ! C'est bien pour ça qu'ils se contentent du strict minimum* », persifle M. Doucy. Logiquement, Benoît Comfaits ne partage pas cet avis. « *Je suis incapable de chiffrer le coût d'un démantèlement, différent selon le type d'éolienne et les recettes attendues de la valorisation de ses matériaux. Mais je peux vous assurer qu'on ne verra pas demain en France d'éoliennes abandonnées comme on en voit aux États-Unis.* » Si c'est par malheur le cas, elles pourraient toujours servir de perchoirs pour les oiseaux migrateurs...

Gilles Grandpierre

C12 - Courrier de 2 pages de Mme FACON Jocelyne
Habitante de Livossart – hameau de Febvin-Palfart

Mme FACON Jocelyne
Habitante de Livossart
Hameau de FEBVIN-PALFART

C12

Rebonjour Monsieur le Préfet,

Voici ma troisième participation à une enquête publique sur notre village de Febvin-Palfart, en un mois et demi.

Je suis dépitée, fatiguée, excédée de me battre contre ces engins qui poussent dans nos contrées comme des champignons en automne.

Je réside une partie de l'année à LILLE mais je reviens au calme, à la campagne chaque week-end. Mon fils et moi possédons des bois sur la commune, de multiples bois. Il est apiculteur en plus d'être ingénieur, alors il connaît bien la problématique des aérogénérateurs.

En tant que citoyen nous demandons à pouvoir jouir de nos biens, nos maisons, ces mêmes biens pour lesquels nous payons un impôt, ces mêmes biens dont nous sommes propriétaires, sans être écrasés sous des nuisances sonores, visuelles, toujours plus importantes.

Nous réclamons le droit constitutionnel à l'égalité. Nous sommes citoyens français comme les autres et nous ne comprenons pas cet acharnement sur notre village. Nous sommes déjà encerclés et vous persévérez avec vos projets de parcs et vos enquêtes.

Même notre communauté d'agglomération, la CAPSO, nous soutient. Et pourtant nous sommes sans arrêt sollicités pour des enquêtes et exprimer notre exaspération !

Alors oui nous sommes excédés, excédés que les communes voisines cherchent sans cesse à implanter ces engins de malheur sur notre commune. Nous n'en voulons plus, notre conseil a été clair. Il a voté NON à l'unanimité à deux reprises sur deux projets différents.

Et nous souhaitons, Monsieur le Préfet, que vous mettiez fin à tout cela.

Je suis née ici, j'ai des attaches profondes, je viens pour fuir les nuisances de la ville, ce n'est absolument pas pour être en proie à des nuisances sonores plus sévères encore.

Vous avez refusé un parc récemment sur notre commune, le parc du pays à Part et nous vous remercions d'avoir tenu compte de notre avis majoritaire d'avis défavorables. Mais par pitié, faites-en sorte que cela s'arrête dans notre village et dans notre belle région. Car quoi qu'en pensent certains, les Hauts de France présentent des paysages de grandes qualités pour qui sait observer.

Ne laissez pas les commerciaux envahir notre belle région, car ce n'est que cela dont il s'agit.

J'ai parcouru l'étude d'impact, enfin pas très longtemps car j'en ai eu les cheveux hérissés.

On ne peut pas croire honnêtement à ce qu'elle renferme. On nous présente une photo, j'ai un certain ressenti face à cette photo, j'en fais une certaine analyse, objective je pense. Et quand je lis la légende, horreur, on nous vendrait du gris pour du bleu. Mais je ne suis pas encore daltonienne.

Où est donc la sincérité et l'objectivité de telles études ? Il me semble que le sujet est suffisamment sérieux pour qu'on le traite avec rigueur non ?

Et notre Belvédère UNESCO d'Auchy. Je m'y rends souvent avec mes petits-enfants car nous apprécions les randonnées en famille quand ils viennent chaque week-end et tout l'été.

Il vous faut y aller, si vous ne connaissez pas la région et vous constaterez une chose Monsieur le Préfet, le résultat du parc de la Carnoye est déjà suffisamment consternant pour ne pas réitérer la chose. Certains craignent la catastrophe nucléaire, mais ces parcs sont de véritables bombes qui détruisent tout et durablement.

Nous avons atteint les objectifs du SRE et largement. Alors cessons cette absurdité, en promouvant une énergie beaucoup trop aléatoire, non rentable, et finalement beaucoup moins propre que prévue.

Il faut, je suis d'accord faire baisser les gaz à effets de serre, c'est une urgence climatique. Mais la réponse doit être adaptée à la problématique. On ne favorise pas des énergies fossiles quand on veut faire baisser le CO2. Et que l'on cesse de nous prendre pour des imbéciles car certains connaissent bien le problème en étant dans le secteur et savent bien que l'intermittence ou la variabilité est compensée par une énergie pas si propre que cela.

On s'offusque aussi des déchets nucléaires mais on ne parle pas beaucoup de ceux qui vont arriver sous peu avec la fin de vie des parcs.

Et je trouve que si l'on se préoccupe du devenir de la planète, avec une pensée objective et d'intérêt général, on ferait bien de se demander combien de terres agricoles sont bétonnées, combien de surface agricoles sont perdues à jamais. Car on ne cultivera jamais sur un mètre de terre. C'est une ineptie. Ou de la naïveté peut-être pour certains. Mais l'agriculteur n'est pas dupe. Si l'on continue tête baissée, sans la relever, on risque fort d'en pâtir sous peu.

Alors vous l'aurez compris, je suis contre cet énième projet de parc. Les dégâts sont déjà très importants dans nos villages, alors comme dirait Xavier Bertrand qui a tout à fait raison sur ce point, « Fichez-nous la paix avec vos éoliennes ».

Mme Jocelyne FACON

C13 - Courrier d'une page de Mr FACON Karl
demeurant Vaudricourt

FACON Karl

Vaudricourt

C13

Bonjour,

Ingénieur de métier, et apiculteur durant mon temps libre, je tiens à exprimer contre ce projet de parc éolien.

Je suis attaché à la nature et à mes abeilles. Les chiroptères, les agriculteurs sont souvent sans le savoir, participent grandement à la chaîne alimentaire. Créer des conditions aussi défavorables à leur survie c'est les condamner à l'extinction.

Nous savons que l'éolien n'est pas une énergie suffisamment rentable pour remplacer quoi que ce soit. Par contre les dégâts sont réels et bien plus importants que prévus.

Il est grand temps de se tourner vers de vraies solutions en matière d'énergie car la population grandit chaque année et condamner des espaces de terres agricoles est assez absurde, vu le contexte général.

Le 6 février 2020 à 18 heures 45.

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné, HOUDAIN Michel, déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours jours consécutifs,
du 6 février 2020 au 6 février 2020,
de _____ heures _____ à _____ heures _____
et de _____ heures _____ à 18 heures 20 le 6 février 2020

Les observations ont été consignées au registre par 1 personnes
(pages n° 2 à 8).

En outre, j'ai reçu 4 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du courrier non daté de M. GARAY Adrien
2. - courrier Lettre en date du non daté de M. Mme GARAY
3. - courrier Lettre en date du non daté de M. me FACON Jocelyne

4. courrier non daté de M. FACON Karl

Ensemble des 4
registres clôturé le
6 février 2020 à 18 h 45

HOUDAIN Michel
Commissaire-Enquêteur